

RAPPORT D'ACTIVITE

GIP Accueil des Gens du Voyage
en Ile et Vilaine



2010



Table des matières

Préambule/ origine du projet	4
1/ Le GIP est constitué depuis le 1er décembre 2008 entre :	4
2/ L'objet du GIP AGV35 :	4
3/ Les objectifs généraux du GIP AGV35 sont :.....	4
Chapitre 1/ L'action médico-socio éducative	5
I/ L'évaluation des objectifs prioritaires.....	6
II/ Le développement social	11
III/ L'insertion et l'accompagnement social	19
IV/ La scolarisation.....	25
V/ L'accompagnement jeunesse.....	28
VI/ L'insertion professionnelle	34
VII/ Le logement.....	37
Chapitre 2/ La médiation	44
I/ Les aires d'accueil.....	44
II/ L'accueil des grands passages et des groupes familiaux	45
III/ Les stationnements illicites	45
IV/ L'accompagnement des familles.....	46
V/ Les terrains privatifs.....	46
Chapitre 3/ La révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage ...	48
I/ Le travail de diagnostic réalisé.....	48
II/ Les résultats du diagnostic.....	50
Chapitre 4/ L'arrêté comptable 2010	57
I/ Le bilan 2010.....	57
II/ Le compte de résultat 2010.....	58
Chapitre 5/ Le projet 2011	63
I/ Les orientations	63
II/ Les objectifs généraux et les fiches actions d'AGV 35.....	64
III/ Les moyens (ressources humaines, matériels, partenariat).....	66
IV/ Le budget.....	69
Annexes	71

PREAMBULE/ Origine du projet

1/ Le GIP est constitué depuis le 1er décembre 2008 entre :

- l'État, représenté par le Préfet du département de l'Ille-et-Vilaine
- le département de l'Ille-et-Vilaine, représenté par le Président du Conseil général
- la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Ille-et-Vilaine, représentée par son Directeur dûment habilité,
- la Communauté d'agglomération Rennes Métropole, représentée par son Président

Le GIP a obtenu un agrément « Centre social itinérant » jusqu'en 2011, année de la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage. La démarche de demande de renouvellement de l'agrément s'inscrit dans le contexte de révision du schéma en s'appuyant sur le diagnostic de la mise en œuvre dudit schéma en 2010 (diagnostic réalisé par AGV 35, mandaté par la Commission consultative départementale en janvier 2010).

2/ L'Objet du GIP :

L'« Accueil des Gens du Voyage en Ille et Vilaine » (AGV35) exerce, sur l'ensemble du département de l'Ille-et-Vilaine en lien avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage les missions suivantes :

- la coordination et le suivi de la mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage;
- l'accompagnement social des familles des gens du voyage (plus particulièrement celles qui ont une élection de domicile sur la ville de Rennes);
- l'accès aux services sociaux, socio-culturels et socio-éducatifs des enfants, jeunes et familles des gens du voyage;
- l'accompagnement à la scolarisation des enfants des gens du voyage;
- l'accès aux droits, la médiation entre les collectivités locales, leurs représentants et les gens du voyage;
- l'accompagnement des collectivités locales et leurs représentants dans la création et le fonctionnement des aires d'accueil.

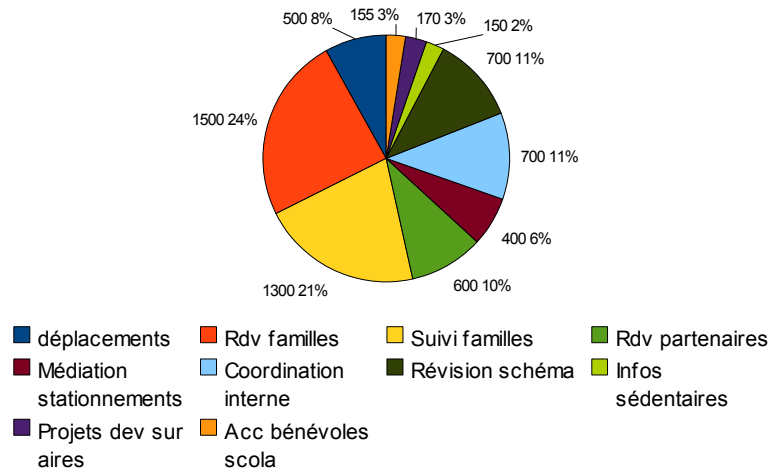
3/ Les objectifs généraux du GIP sont :

- Permettre une meilleure connaissance des populations et de leurs déplacements
- Développer des solutions d'accueil diversifiées
- Équilibrer les capacités d'accueil sur le territoire départemental
- Développer les passerelles et les médiations permettant d'accéder au droit commun
- Assurer l'information, le soutien et la qualification des acteurs
- Permettre une meilleure reconnaissance citoyenne de cette population
- Soutenir les collectivités locales dans leurs efforts de gestion

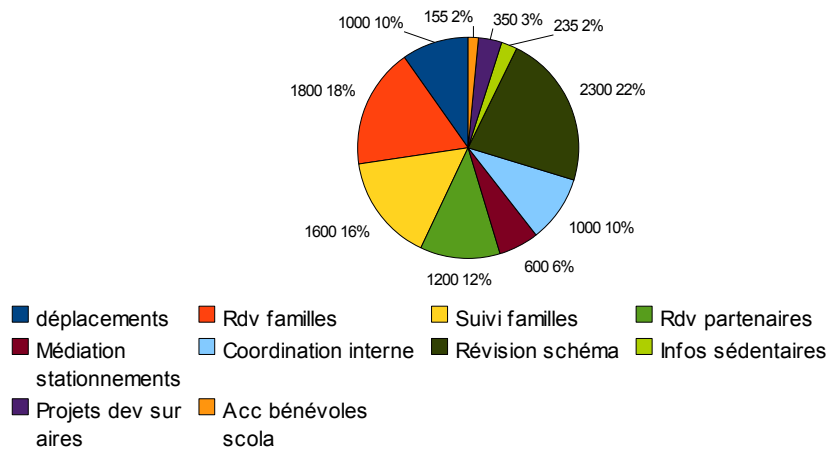
CHAPITRE 1/ L'action médico-socialo éducative

Quelques éléments d'évaluation des interventions de l'équipe du GIP

Répartition des interventions AGV 35 en Heures en 2010 sur Rennes Métropole



Répartition des interventions AGV 35 en Heures en 2010



// L'ÉVALUATION DES OBJECTIFS PRIORITAIRES

Accompagner les élus dans l'accueil des gens du voyage sur les aires d'accueil

- Le GIP AGV 35 assure les missions d'expliquer et de détailler le schéma départemental d'accueil des voyageurs, de favoriser l'harmonisation des pratiques de gestion en proposant outils et occasions d'échanger sur différents thèmes. En 2010, l'essentiel de cette mission a consisté à travailler au diagnostic du schéma actuel ainsi qu'à la mise en œuvre de sa révision. 2300 heures y ont été consacrées dont la quasi totalité du poste de chargée de mission recrutée sur cette mission. L'ensemble de l'équipe a contribué au travail de diagnostic et participe aux groupes de travail thématiques coordonnés par AGV 35.
- Le GIP AGV 35 participe à la mise en œuvre des projets sociaux des aires d'accueil en accompagnant les collectivités compétentes sur le département, en impulsant la mise en place des projets sociaux et en coordonnant la démarche sur Rennes Métropole, et en coordonnant et en animant directement les différents groupes thématiques sur les deux terrains de Rennes. 23 projets sociaux sont mis en œuvre ou en cours de développement sur le département, en lien avec AGV 35. Le GIP a, depuis 2009, entamé les démarches de coordination ou de création de 5 projets sociaux sur Rennes Métropole. Le projet social de Gros Malhon à Rennes s'est déjà décliné en plusieurs groupes de travail thématiques (scolarisation, animation, santé, accompagnement social et médiation).
- Le GIP AGV 35 a travaillé sur la mise en place d'actions spécifiques pour et le plus souvent avec les familles du voyage en lien avec les projets sociaux des aires d'accueil, notamment sur Rennes :
 - **Forum des femmes** en mars 2010, avec réalisation d'un livret « Femmes du voyage dans le rouge »
 - **Harpe en jazz** en mai 2010, organisée autour de la musique manouche
 - Participation à la **caravane des quartiers** en juin 2010 à Rennes, avec décoration par les enfants et adultes des terrains de poissons dans le cadre d'ateliers mis en place, avec création d'un groupe de parole avec les voyageurs sur la mémoire du quartier, et forte participation des familles au moment de la manifestation organisée par la ville de Rennes.
 - **Atelier d'Art thérapie** entre février et juin 2010 sur le terrain de Rennes Gros Malhon, avec participation de 4 enfants (travail sur la concentration, le rapport au temps et au cadre, l'effort et la motivation).
 - Constitution d'une équipe d'une dizaine de **bénévoles pour l'aide au devoir** des enfants en primaire et l'accompagnement scolaire des jeunes collégiens.
 - **Accompagnement des jeunes voyageurs** de Gros Malhon vers les structures de loisirs du quartier et mise en place d'un point écoute animation de janvier à juin 2010.
 - Accompagnement de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche dans la mise en place d'une **semaine d'animation et de sensibilisation** sur l'accueil des gens du voyage.
 - Collaboration avec la mairie à la mise en place de 2 mois de **sensibilisation à la culture** des gens du voyage sur Montauban de Bretagne (exposition, animations en classe, soirée débat, etc.).
 - **Journée refus de la misère** à Rennes le 17 octobre 2010 avec envoi de textos à des voyageurs par des passants, envolée de préjugés et exposition dans la Campine d'AGV 35.

Faciliter la médiation entre les élus et les gens du voyage en dehors des aires

AGV 35 accompagne la gestion des stationnements spontanés et des grands passages sur le département : un médiateur travaille en lien avec Rennes Métropole, un autre en lien avec l'ensemble des autres communes du département. 600 heures en 2010, dont 400 sur Rennes métropole ont été assurées sur cette mission. Les médiateurs sont intervenus sur les 120 stationnements spontanés constatés sur le

département en 2010. Seuls 20% des stationnements ont donné lieu à des procédures d'expulsions et il faut souligner qu'aucune de ces procédures n'a nécessité l'intervention des forces de l'ordre grâce au travail de médiation.

Être à l'écoute des besoins de tous et dans tous les domaines de la vie quotidienne (Enfance jeunesse familles)

AGV 35 cherche à organiser la parole et la participation des voyageurs sur les terrains de Rennes Métropole et sur ceux de Rennes en particulier. Organiser la participation des familles à la vie des terrains reste un objectif sur lequel les réflexions sont en cours avec les partenaires concernés sur Rennes.

Organiser des temps d'information et d'animation sur les lieux de vie (Enfance jeunesse familles)

- Organisation d'accueil, d'écoute et d'orientation sur les terrains. Des temps de permanence ont été mis en place par différents chargés de mission d'AGV 35 sur le terrain de Gros Malhon : assistantes sociales, infirmière et médecin de PMI, chargée de mission scolarité, chargé de mission jeunesse et chargé de mission insertion professionnelle. 700 heures ont été consacrées en 2010 par AGV 35 à l'accueil des familles dans le cadre de ces permanences. Certains partenaires, dans le cadre de la mise en œuvre du projet social, réfléchissent à proposer ce type de temps d'information.
- Création de supports d'informations « loisirs, culture, éducation ». Transmission des informations sur les actions de quartier en lien avec les partenaires locaux, information des familles sur les terrains, accompagnement des voyageurs sur les animations, AGV 35 met à contribution les chargés de mission développement social, scolarisation, animation, et tous ceux qui peuvent de manière ponctuelle apporter leur soutien à cet objectif.

Accompagner les enfants et les jeunes dans leur scolarité et apprentissage professionnel (Enfance jeunesse familles)

- Participation, avec la Coordination-migrants, à l'organisation de la rentrée scolaire des enfants du voyage sur les terrains rennais : recueil des vœux des familles, coordination avec les écoles, puis information des familles lors d'une action de pré-rentrée sur les terrains. Cet accompagnement vers la scolarisation s'est effectué auprès de 53 enfants :
 - 40 enfants sur le terrain de Gros Malhon
 - 13 enfants sur le terrain de la Plaine de BaudAu niveau départemental, prise en compte des déplacements et des arrivées des élèves en cours d'année : recherche, en lien avec la Coordination-migrants, d'une solution d'accueil dans les écoles de secteur, accompagnement (administratif, physique...) des familles si besoin.
- Organisation de groupes de travail et mise en relation des partenaires de la scolarité autour d'un territoire :
 - commissions scolarité dans le cadre des projets sociaux (Saint-Malo, Dol-de-Bretagne, Rennes, Fougères, Melesse...)
 - création ou accompagnement d'outils, de dispositifs (soutien scolaire, parcours personnalisés, convention CNED...) et de procédures locales d'intervention (contrôle de l'obligation scolaire par exemple).
- Accompagnement des bénévoles :
 - Recrutement, accueil et formation (une journée d'échanges sur la culture des gens du voyage et la scolarisation)
 - Coordination des interventions des bénévoles, en lien avec les familles et les écoles

- Organisation de trois rencontres dans l'année réunissant tous les bénévoles : moment privilégié pour renforcer la cohésion de l'équipe, faire le bilan des accompagnements et des besoins et proposer de nouveaux objectifs.
- Organisation d'un goûter entre les familles, les enfants et les bénévoles.
- Révision du schéma départemental :
 - Réalisation d'un état des lieux global sur la scolarité des enfants du voyage (notes de synthèse, entretiens avec les professionnels).
- Animation des groupes de travail sur la thématique de la scolarité

Développer les liens sociaux et des solidarités familiales intra ou interfamiliales et soutenir la fonction parentale (Enfance jeunesse familles)

La mise en place des projets « d'animation collective familles » et des actions « parentalité » avec l'ensemble des partenaires concernés n'est pas encore effective en 2010 mais les travaux de réflexion ont été entamés. Des expérimentations ont été engagées par AGV 35 sur le terrain de Gros Malhon (accueil parents le mercredi matin avec les enfants de 0 à 6 ans et lien avec la Maison bleue)

L'insertion et l'accès aux droits

L'équipe sociale d'AGV 35 accompagne les familles de gens du voyage sur Rennes et informe les familles des démarches sur Rennes Métropole. Elle peut apporter un appui technique aux travailleurs sociaux de l'ensemble du département.

Deux assistantes sociales, une conseillère en économie sociale et familiale, et une infirmière travaillent régulièrement en équipe pluridisciplinaire et en partenariat interne avec l'ensemble de l'équipe. Leur travail vise plusieurs domaines d'intervention : enfance, éducation, famille, santé, handicap, insertion, vieillesse, justice, gestion de la vie courante ou insertion professionnelle.

La majeure partie des interventions des assistantes sociales concerne l'accès aux droits. L'aide aux démarches administratives occupe une grande partie du temps de travail (montage de dossiers, contacts téléphoniques avec les partenaires et les familles, information, orientation, rédaction de courriers, lecture et compréhension des courriers, etc.). L'aide sociale à l'enfance et la régularisation des droits font également partie des actions assurées par les assistantes sociales. Les autres demandes concernent surtout les demandes de financements de caravanes et les assurances, l'aide à l'énergie, l'accès aux soins, les dossiers de retraite et l'insertion professionnelle.

338 familles ont été suivies par l'équipe sociale d'AGV 35 en 2010 (dont 116 familles monoparentales ou personnes isolées) : 241 bénéficiaires du RSA, 29 bénéficiaires de l'AAH, 46 retraités, 12 personnes sans ressources, 4 CDI ou CDD, 2 ATA et 4 personnes en chômage indemnisé.

Ce sont 223 sollicitations qui ont été adressées au titre des aides financières et secours aux organismes caritatifs et humanitaires (Secours populaire 89 aides attribuées, Secours catholique 80, Croix rouge 35, et 19 par les Restaurants du cœur, Emmaüs et l'Épicerie sociale), 9 demandes ont été adressées dans le cadre du FSL (dont 7 ont été refusées car la caravane n'est pas reconnue comme logement), 29 dossiers de CMUC, 12 dossiers AAH et 19 dossiers ACS qui ont été montés, 8 dossiers retraites, 5 aides juridictionnelles et 5 dossiers de sur-endettement qui ont été constitués.

Épauler les familles qui souhaitent se fixer dans le cadre de l'accompagnement social lié au logement

AGV 35 accompagne les gens du voyage dans leur demande de logement autre que la caravane : expertise de la demande et conseil, aide à la constitution d'un dossier de demande de logement et mise en relation avec les bailleurs sociaux, mise en place du suivi pour une bonne intégration dans le logement et son environnement, conseil et accompagnement des familles pour les demandes de logement d'urgence. Le service d'accompagnement social au logement du GIP AGV 35 exerce le suivi social en priorité sur le territoire de Rennes Métropole.

En 2010, 30 familles ou ménages appartenant à la communauté des gens du voyage ont bénéficié d'un accompagnement lié au logement, dont 8 occupaient un logement. 17 étaient des couples avec enfants et 7 étaient des femmes seules avec enfants. Cela représentait 120 rendez-vous en 2010 (4 rendez-vous en moyenne par famille) et plus de 700 heures consacrées à l'accompagnement des familles, à la rencontre des partenaires en lien avec cette mission et aux nombreuses démarches à assurer pour et/ou avec les familles auprès de ces partenaires.

Mettre en place des actions de santé en lien avec les partenaires compétents pour informer, prévenir, orienter et accompagner

11 permanences de consultations infantiles ont été assurées sur le terrain de Gros Malhon en 2010 par l'infirmière d'AGV 35 et par le médecin de PMI du CDAS de Villejean. 22 enfants ont été rencontrés, dont 13 nouveaux inscrits. Le médecin a effectué 39 examens cliniques et 51 vaccinations. Les 9 nouvelles familles qui fréquentent la PMI sont toutes en situation de revenus précaires. 9 des 22 enfants vus ont été hospitalisés au moins une fois en dehors de la période néonatale. Le contrôle du calendrier vaccinal des enfants montre souvent des retards de vaccinations en raison des nombreuses maladies ORL de la petite enfance, des déplacements des familles et d'une scolarité irrégulière.

89 visites à domicile ont été assurées par l'infirmière, principalement dans le cadre de la PMI : suivi du poids des bébés, conseils alimentaires, informations vaccinations, informations contraception, etc.

11 rendez-vous en dehors du domicile privé ont été assurés par l'infirmière, au CDAS de Villejean ou dans les locaux d'AGV 35.

23 accompagnements des familles ont été assurés par l'infirmière pour des rendez-vous à la MDPH, à l'école dentaire (soins gratuits), au CCAS, chez un avocat, au CHU, à la clinique de Cesson-Sévigné ou chez des médecins libéraux.

L'infirmière d'AGV 35 a été sollicitée dans le cadre d'épidémies de rougeole ou de grippe sur 3 terrains sur le département en 2010, ainsi que sur une prévention de risque de contagion dans un cas de méningite.

Développer l'accompagnement des gens du voyage en matière d'insertion professionnelle

La mission d'AGV 35 consiste à apporter un accompagnement socio-professionnel, celui-ci se décline autour :

- du recueil des éléments sur les thématiques d'emploi, de banque, d'assurance, des titres de circulation ou d'identité, pour renseigner les voyageurs, élus et techniciens ou partenaires;
- d'un accompagnement des voyageurs entrepreneurs dans le suivi de leurs activités en lien avec les animateurs locaux d'insertion du département et de l'ADIE. Le suivi administratif est assuré par des permanences à Rennes sur le terrain du Gros Malhon (tous les mardis après-midi de 14H00 à 17h00) ainsi qu'à Villejean au CCAS/CDAS (tous les lundis après-midi de 14H00 à 17H00). Lors de ces permanences, il est proposé une aide à la gestion administrative et comptable de l'entreprise : cotisations RSI, modalités de paiement, régularisations de dossier, d'échéances, déclarations de revenus auprès de la CAF et du RSI, dossiers de couverture de santé (affiliation sécurité sociale, CMU), taxe professionnelle, impôt sur le revenu, problématiques en matière bancaire et d'assurances.

Ces actions d'accompagnement concernent donc essentiellement :

- le suivi administratif (tenue de registre, courriers, impôts et caisses sociales);
- l'orientation pour les formalités d'immatriculation.

Depuis le début de l'année : il y a eu 137 rendez-vous avec les voyageurs entrepreneurs. La durée moyenne des entretiens est de 1H00.

La répartition des rendez-vous se distingue selon les thématiques suivantes :

- Pour 27% des rendez vous, le motif principal concerne les relations avec le RSI (Régime Social des Indépendants).
- 20% des rendez vous ont pour motif les échanges avec la CAF, et il y a autant de rendez-vous pour des informations généralistes sur la compréhension du système économique et social national.
- 12% des entretiens concernent les relations avec l'administration fiscale (impôts et taxes divers : taxe professionnelle, obtention de la déclaration de non imposition ou la déclaration complémentaire des revenus).

Dans le cadre de la légalisation des pratiques professionnelles des gens du voyage : 5,8% des rendez-vous sont en relation avec la création d'entreprise. Il en est de même concernant les contentieux : recouvrement de créance, saisie de biens, amendes diverses.

Enfin, il y a autant de rendez-vous concernant des problématiques bancaires et d'assurances (3,6%).

Au regard de ces éléments, des nuances subsistent. Si les principaux rendez-vous concernent les relations avec le RSI ou la CAF, cela ne traduit pas nécessairement des difficultés avec ces services. En effet, pour les deux, il existe une nécessité de déclaration trimestrielle pour le voyageur entrepreneur. Au regard des relations avec l'administration fiscale, il y a 2 événements annuels (impôts sur le revenu des personnes physiques et sur les revenus complémentaires, la taxe professionnelle).

L'année 2010 à été importante pour les entrepreneurs voyageurs, notamment par l'augmentation des contrôles sur la nature des activités exercées par les gens du voyage, ainsi que sur le travail dissimulé.

II/ LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Cette mission consiste à articuler, par la mise en œuvre de projets sociaux, le contexte légal de la politique d'accueil des gens du voyage, les ressources du tissu politique, social, éducatif, économique, culturel, associatif sur chaque territoire d'implantation des aires, avec la prise en compte des besoins des gens du voyage et leurs attentes.

Et plus généralement de susciter toute initiative et saisir toutes les opportunités qui permettent de relier les familles du voyage à la vie citoyenne locale.

Il y a 3 niveaux d'implication par rapport à la mise en œuvre des projets sociaux sur le département :

Accompagner les collectivités compétentes du département (hors Rennes Métropole) à la mise en place d'un projet social

- Faciliter l'intégration des gens du voyage dans l'environnement local
- Favoriser l'ouverture vers les services de droit commun
- Accompagner la mobilisation du partenariat local par la mise en place des comités techniques
- Soutenir ou animer toute démarche qui favorise la connaissance de part et d'autre et la rencontre

Accompagner la mise en place des projets sociaux sur Rennes Métropole (hors Rennes)

- Rédiger les projets sociaux en collaboration avec les élus localement
- Accompagner la réalisation d'un livret d'accueil à destination des familles et la mise en place de réseaux d'information vers les terrains
- Informer les partenaires sur les questions liées à l'accueil des gens du voyage sur les territoires
- Participer à la mise en place de comités techniques : prise en compte de l'ensemble des actions développées, ou à développer, pour faciliter l'intégration des familles

Coordonner et animer les projets sociaux des terrains de Rennes (organisation des comités techniques et mise en place des groupes de travail, définition de priorités d'action en lien avec les chargés de missions d'AGV35 et les partenaires)

- Faciliter l'intégration des familles dans l'environnement local
- Connaître les demandes des familles et repérer les besoins
- Favoriser l'ouverture vers les services de droit commun
- Développer l'information à diffuser aux usagers du terrain
- Mobiliser un partenariat local
- Susciter des initiatives et collaborer à toute action permettant la rencontre entre les familles séjournant sur les terrains et les habitants du quartier

En 2010, le temps de travail de la chargée de mission s'est globalement réparti comme suit : 50% pour le projet social de Rennes et pour des actions de sensibilisation et d'information en partenariat avec des structures et associations rennaises (Salon du livre Maurepas, Comptoir du doc, ATD quart monde, Ville de Rennes- 8 mars-, Ferme de la harpe....) et 50% pour accompagner la mise en œuvre des projets sociaux sur Rennes Métropole et le reste du département (dont une contribution au diagnostic du Schéma départemental en avril et mai : questionnaires élus et DGS)

A/ Accompagnement à la mise en œuvre des projets sociaux / Constats généraux

20 projets sociaux sont réalisés au niveau départemental, sur les 39 aires d'accueil en fonctionnement en 2010 (dont Ploubalay dans les Côtes d'Armor). Ils ont été élaborés, la plupart du temps, au moment de la création des aires d'accueil et, en majorité, sur les villes du département hors Rennes Métropole.

Pour 8 de ces 20 projets sociaux, il n'y a pas eu de comité technique organisé depuis plus d'un an.

La coordination du projet est un des moyens de garantir une forme de mise en œuvre du projet social.

Pour 7 projets validés ou en cours, il n'y a pas de mise en œuvre concrète ou d'avancée dans l'élaboration du projet, faute, entre autres, d'un coordonnateur formellement désigné.

6 projets sociaux sont en cours de mise en place dans des collectivités qui ont déjà un terrain en fonctionnement : Saint-Jacques-de-la-lande, Pleurtuit et Ploubalay, Vitré, Dol-de-Bretagne, Saint-Malo.

2 nouveaux terrains devraient ouvrir en 2011 : Châteaubourg et Liffré, les 2 collectivités compétentes ont engagé la démarche de mise en œuvre d'un projet social.

En 2010, nous avons accompagné 14 collectivités dans leur démarche de mise en œuvre du projet social (informations globales sur la communauté des gens du voyage et sur les objectifs des projets sociaux auprès des collectivités compétentes et du partenariat, appui technique pour la rédaction du projet social). Participation à 29 comités techniques : Betton (3), Dinard (2), Cancale (2), Fougères (3), Guichen (2), Janzé (2), Melesse (2), Montauban-de-Bretagne (3), Montgermont (2), Noyal-Chatillon-sur-Seiche (2), Pleurtuit/Ploubalay (1), St Jacques-de-La-lande (2), Saint-Malo (3).

- Bilan de mise en œuvre du projet 1 fois/an par le biais des comités techniques : 5 collectivités, parmi celles qui ont un projet social depuis plus d'un an, organisent régulièrement un bilan de mise en œuvre des projets sociaux.
- Connaissance du partenariat socio culturel et éducatif : Contrairement à 2009 où des actions d'informations avaient été mises en place sur 2 terrains (Bain-de-Bretagne, Guichen) nous n'avons accompagné aucune démarche dans ce sens en 2010 en dehors du terrain de Gros Malhon (présentation du dispositif « Sortir » par le CCAS et le Centre social de Villejean, intervention médiatrice culturelle sur les Tombées de la nuit notamment).

Cette démarche « passerelle » des partenaires vers les familles sur leur lieu de stationnement est probablement à dynamiser en 2011.

- Les difficultés sociales rencontrées par les familles sont évoquées dans les comités techniques, mais de manière globale. Le partage d'information, sur des familles en particulier, ne peut se faire dans ce cadre, c'est une limite qu'il est toujours nécessaire de rappeler.
- Les acteurs de l'insertion professionnelle (mission locale, PIG, CLPS...) sont presque systématiquement présents lors des comités techniques. Des ateliers « illettrisme » sont mis en place depuis plusieurs années de manière spécifique pour les gens du voyage à Rennes et à Fougères.
- Constitution de groupes de travail spécifiques : La création de groupes de réflexion ou de travail sur différentes thématiques, est un indicateur qui permet de prendre en compte la mobilisation active du partenariat et la volonté d'apporter des éléments de réponses aux difficultés et besoins repérés. La scolarisation est une des principales préoccupations des partenaires réunis en comités techniques. Paradoxalement, nous constatons que les écoles et surtout les collèges ne sont pas toujours représentés lors des comités techniques.

2 collectivités, Melesse et Fougères qui étaient en cours, soit d'élaboration, soit d'actualisation du projet social en 2010, ont choisi de mettre en place des groupes de travail pour décliner les objectifs à inscrire dans le projet.

Si des groupes de travail (ou commissions) sont formalisés dans les projets (notamment à Guichen et Janzé), ils ne sont pas activés de manière régulière (dépend de la fréquentation du terrain et des problèmes repérés). En 2010, une Commission s'est tenue (en dehors de celle de Rennes) à Melesse.

Participation des familles à différents niveaux de mise en œuvre des projets sociaux : Comité technique, participation groupes de travail, réunions d'usagers/aire d'accueil...

La place des usagers dans la mise en œuvre des projets sociaux est régulièrement évoquée, soit par un acteur social, souvent par des élus, et systématiquement au moment de la présentation du processus de mise en œuvre des projets sociaux.

Pour autant aucune expérience significative ne peut être notée même si certains projets sociaux font état d'organisation de réunions d'usagers ou d'invitation des familles aux comités techniques. Cette dimension est à développer en 2011.

Mise en place d'un livret d'accueil à destination des familles

Le livret d'accueil constitue la part du projet social élaborée par l'ensemble des partenaires, qui est destiné aux familles. Il s'agit d'un outil important qui présente les différents services proposés localement et qui implique que chaque contact indiqué correspond à une structure ou une personne qui aura été informée et sensibilisée à l'accueil des gens du voyage.

6 terrains disposent d'un livret d'accueil « adapté » qui peut être remis aux usagers.

5 sont en cours d'élaboration (dont 2 pour des aires d'accueil qui n'étaient pas encore réalisées en 2010).

En 2011, il importera d'évaluer l'impact des livrets d'accueil auprès des familles (revoir avec elles les adaptations, les compléments ou les simplifications à réaliser).

B/ Développement, coordination et animation du projet social de Gros Malhon

1. Coordination du projet social

3 réunions de coordination internes AGV35 ont été mises en place en 2010 : avancée sur l'écriture du projet social et informations sur les différents projets en lien avec le terrain de Gros Malhon.

Des réunions de coordination avec l'équipe de gestion du terrain ont été mises en place régulièrement en 2009 mais ne se sont pas poursuivies en 2010 (nécessité de préciser les contenus de ces rencontres)

Le projet social devrait être validé au cours du dernier trimestre scolaire 2011 et envoyé à l'ensemble des partenaires.

Le livret d'accueil qui devait être proposé aux familles en septembre 2010 est toujours en cours de réalisation

2. Mobilisation du partenariat

3 comités techniques ont été organisés entre septembre 2009 et avril 2010 mais avec une participation des différents acteurs très aléatoires et mobilisant notamment les partenaires avec lesquels nous travaillions au moment des rencontres.

Au cours du dernier Comité technique, pour favoriser la mobilisation des partenaires, nous avons proposé de répartir les acteurs concernés autour de 6 champs d'actions :

- Jeunesse / Accès aux activités de loisirs
- Scolarisation / Orientation
- Insertion sociale, économique et culturelle (accès aux droits, citoyenneté)
- Enfance / famille / parentalité
- Prévention santé
- Médiation / gestion

En 2010, le groupe scolarisation s'est réuni 2 fois, le groupe santé 1 fois et le groupe enfance, familles, parentalité 3 fois.

Il n'a pas semblé pertinent de mettre en place une instance de coordination visant les actions à développer pour la jeunesse. Les contacts ont été réguliers entre AGV35 et les structures de loisirs concernées.

Les autres groupes n'ont pas été réunis.

En 2011, il s'agira de redéfinir la coordination et l'animation de tous les groupes de travail.

Il a été décidé que le Comité technique réunissant l'ensemble du partenariat sera organisé sous la forme d'un forum qui se tiendra tous les 2 ans à partir de thématiques prédéfinies.

C/ Développement des projets sociaux sur Rennes Métropole (hors Rennes)

En 2010, 4 projets sociaux ont été validés à Betton, Montgermont, Noyal-Châtillon-sur-Seiche et Saint-Jacques-de-la-Lande.

Ils seront engagés en 2011, dans un premier temps, à Thorigné-Fouillard, La Chapelle-des-Fougeretz et Chartres-de-Bretagne.

D/ Les actions spécifiques développées en 2010 en lien avec les projets sociaux

1. Projet social de Gros Malhon

- **Partenariat avec la Ferme de la Harpe : « Harpe en Jazz » (17 au 29 mai 2010)**
 - Profiter de cette semaine organisée autour de la musique manouche pour évoquer les conditions d'existence des gens du voyage à Rennes et dans la région
 - Diffuser auprès des familles le programme des animations (notamment concert de Jazz Manouche le samedi 29 et ateliers chants les 17/18 et 21 mai au Centre social de Villejean)
 - Installation de la Campine sur le site de la Ferme de la Harpe les 28 et 29 mai. Aucune famille n'a participé d'une manière ou d'une autre à « Harpe en jazz ».
 - Nombreux passages dans la Campine sur le site du festival
 - Article sur la question des gens du voyage diffusé au cours des 2 dernières soirées
- **Partenariat Direction de quartier Nord-Ouest : participation à la Caravane des quartiers (10 au 12 juin 2010)**
 - Impliquer les familles du voyage à cette initiative de la ville de Rennes du fait de l'histoire du stationnement des gens du voyage sur les prairies Saint Martin et ensuite sur le terrain de Gros Malhon
 - Sensibiliser les habitants du quartier Saint Martin à la présence des familles du voyage sur ce territoire
 - Mobiliser les familles, notamment sur le groupe « Mémoire de quartier » et pour participer aux animations
 - Inscrire AGV35 comme structure partenaire de la Direction de quartier (participation aux futures réunions du Conseil de quartier organisées par la Direction de quartier)

Implications des familles et d'AGV35 :

- Un plasticien proposait à plusieurs structures (écoles, Maison bleue, terrain du Gros Malhon) des supports « poissons » à décorer qui ont ensuite été installés sur le site de la Caravane des quartiers. Organisation de 2 ateliers arts plastiques sur le terrain de Gros Malhon (18 poissons réalisés).
- Groupe « Mémoire de quartier » : organisation d'une «causerie» le vendredi après midi autour de l'histoire du quartier et notamment l'arrivée des gens du voyage sur le canal (participation d'un voyageur, JL Mercier, habitants du quartier et AGV35 à la « causerie »).

- En collaboration avec Pulsart (Projet « Utopia » mené à Gros Malhon en 2008/09) : réalisation de cartes postales (illustrations et textes réalisés par les gens du voyage) distribuées aux habitants du quartier pendant la manifestation
- Organisation d'un « 20h de la place » : diffusion de courts documents vidéos sur le canal Saint-Martin et présentation du programme des animations « Caravane des quartiers ». Plusieurs familles étaient présentes.
- Installation de la Campine du 10 au 12 juin sur le site de la manifestation. Beaucoup de visiteurs et une quinzaine de voyageurs
- En partenariat avec la bibliothèque de Rennes, intervention/lecture de Ricardo Montserrat pour le livre *Cali et les oiseaux* le samedi 12 juin.
- Installation de photos de Jean Louis Mercier prises sur le Canal Saint Martin avant la création du terrain de Gros Malhon.

Une quinzaine de voyageurs se sont déplacés sur le site notamment pour l'exposition *poissons* et les photos du Canal St Martin de Jean Louis Mercier.

- **Partenariat avec l'UAIR et Opéra de Rennes : participation au Festival Convergences culturelles (24, 25 et 28 novembre 2010)**

- ESMA REDSEPOVA (reine des tsiganes) à l'opéra de Rennes : Pré achat de places par AGV35 (tarif à 3€ pour les voyageurs). 4 jeunes femmes et 1 personne retraité du terrain de Gros Malhon ont participé à cette soirée.
- « Café citoyen » sur les musiques tsiganes (jazz manouche) opéra de Rennes (pas de voyageurs)
- Participation d'AGV35 le samedi 28 novembre place de la mairie (rencontres multiculturelles). Installation de la Campine et stand sous le chapiteau.

- **Mise en place d'un atelier d'arts thérapie sur le terrain de Gros Malhon** (dans le cadre d'un stage master II d'art-thérapie)

Les ateliers se sont déroulés de février à juin 10 à raison d'une séance par semaine pour 4 enfants.

Travail sur la concentration, le rapport au temps et au cadre, l'effort et la motivation dans la construction d'un projet. En fonction des enfants, technique arts plastiques ou expression corporelle.

- **Accompagnement vers les structures de loisirs du quartier** et mise en place d'un point écoute animation de janvier à juin 2010 (dans le cadre d'un stage d'animation, IUT).

- Connaissance des programmes d'animation proposés par les différentes structures, organisation de leur diffusion auprès des jeunes du terrain.
- Proposition aux jeunes du terrain de participer aux activités de loisirs programmées par les structures d'animation extérieures (Maison bleue, Maison de quartier de Villejean, Maison de quartier de Maurepas, Maison de quartier la Bellangerais, Cercle Paul Bert, les Gayeulles) : 14 jeunes entre 12 et 16 ans sur les 2 périodes de petites vacances.
- Accompagnement des jeunes vers les structures (de manière transitoire?)

Pendant la durée du stage, mise en place d'un point écoute animation tous les vendredis sur le terrain pour connaître les attentes et prendre en compte les réticences ou les difficultés évoquées (dossiers d'inscription aux activités) .

- **Partenariat avec les Tombées de la nuit : présentation aux familles d'un programme « sur mesure »** du 5 au 10 juillet

Intervention sur le terrain de la médiatrice culturelle, 2 femmes et 6 jeunes ont participé à cette rencontre mais n'ont pas souhaité se rendre aux spectacles. Propositions peut être pas suffisamment « grand public ».

- **Partenariat avec le CRIJ : participation à Quartiers d'été** 15 et 16 juillet 10
 - Diffusion de l'information sur le terrain, souhait d'impliquer des jeunes dans l'organisation de la manifestation (pas de jeunes intéressés pour faire du bénévolat)
 - Installation de la Campine au Village des mondes
 - Participation à une émission de radio sur les « murs »

2. Accompagner la mise en œuvre des projets sociaux de Rennes métropole

Noyal-Châtillon-sur-seiche : soutien à la Ville de dans la mise en place d'une semaine d'animations et de sensibilisation : « Accueillir les gens du voyage » du 4 au 12 octobre 10

- Installation de la la Campine : lundi 4 et mardi 5 octobre dans les écoles élémentaires
- Exposition « Aujourd'hui les gens du voyage » dans le hall de la salle polyvalente, toute la semaine.
- Présentation d'un documentaire et animation débat AGV35 « Mieux connaître les gens du voyage » : mardi 5 octobre à l'Espace jeunes
- Intervention de Christophe Robert (sociologue, délégué général Fondation Abbé Pierre) sur le thème « Accueillir les gens du voyage, dépasser des préjugés réciproques ? » : jeudi 7 octobre (salle polyvalente?)
- Film *Le cheval venu de la mer* : samedi 9 octobre à l'espace jeunes

3. Accompagner la mise en œuvre des projets sociaux sur le département

Dol-de-Bretagne : installation de la Campine pour sensibilisation des familles à la scolarisation et participation au chapiteau santé,

Montauban de Bretagne : Collaboration à la mise en place de 2 mois de sensibilisation à la culture des gens du voyage : « La caravane passe »

- Exposition « Latcho Drom » à la médiathèque et accueil des classes des écoles élémentaires
- Animations classes autour d'albums illustrés sur la différence
- Installation de la Campine du 6 au 9 octobre 10 devant la Médiathèque (accueil de classes et grand public)
- Présentation du film *Swing*, suivi d'un débat animé par AGV35

E/ Les actions plus globale de sensibilisation et d'information

1/ Partenariat ville de Rennes

- Participation au Forum des femmes Mars 10 sur le thème de l'emploi des femmes et de l'égalité au travail
- Réalisation d'un livret « Femmes du voyage dans le rouge » pour diffusion sur le Forum : textes de l'exposition sonore de la Campine et témoignages de femmes sur le thème de l'accès au travail, récoltés en 2010 sur quelques terrains de Rennes Métropole.

2/ Partenariat avec ATD Quart monde : participation à la Journée du refus de la misère 17 octobre 10

- Installation de la Campine sur l'Esplanade Charles de Gaulle à Rennes : plusieurs personnes se sont installées pour écouter un (ou plusieurs) témoignages de l'exposition « Femmes du voyage dans le rouge ».
- Mise en place d'un atelier : « Textos voyageurs et envolée de préjugés » : Faire écrire un préjugé sur les gens du voyage, l'accrocher, sous forme de message, sur un ballon (gonflé à l'Hélium) : 38 personnes ont participé à ce lâché de ballons.
- Envoyer un texto (d'espoir) : 17 voyageurs des terrains de Rennes Métropole et de Montauban ont donné leur numéro de portable pour recevoir des textos écrits par des « gadjé ».

F/ Les projets en perspectives

1. Coordination de la création d'une exposition itinérante sur les gens du voyage/ « La place d'à côté » (titre non définitif) Septembre 10 / janvier 11 (pour la partie création de l'exposition)

Création de 10 à 12 panneaux plein pieds (panneaux intro /préjugés, origines, tradition et vie familiale, religion, travail, éducation des enfants /école collègue, vie sur l'aire /vie dans la commune.

Ce projet est à l'initiative des gestionnaires des aires d'accueil, ils sont les premiers à constater la nécessité de sensibiliser la population à la présence des gens du voyage..

La création de l'exposition implique plusieurs territoires (Guichen, Janzé, Bain-de-Bretagne, Noyal-Châtillon-sur-Seiche et Montauban-de-Bretagne) et s'appuie sur les contacts établis par les gestionnaires avec les familles accueillies sur les terrains.

La création de l'exposition se construit dans une démarche politique volontariste et la mobilisation de différents acteurs locaux.

Les objectifs :

- Favoriser la cohabitation avec les habitants, la tolérance et l'acceptation d'une autre culture
- Connaître les aires d'accueil et les gens du voyage qui y vivent, notamment ceux qui sont accueillis sur les 5 territoires concernés
- Transmettre des éléments propres à la culture des gens du voyage : mobilité, organisation familiale, religion...
- Prendre en compte les préjugés des « gadjé » à l'égard des gens du voyage et aussi ceux des gens du voyage à l'égard des sédentaires et amorcer des discussions et débats pour favoriser une meilleure compréhension de part et d'autre
- S'appuyer sur AGV35 pour diffuser dans un 2ème temps cette exposition sur l'ensemble du département (notamment dans le cadre de la mise en place de projets sociaux qui invitent chaque collectivité compétente, à développer des actions favorisant l'intégration des familles du voyage dans la vie locale).

2. Participation aux manifestations organisées par la ville de Rennes dans le cadre des Journées Internationales des femmes

Participation au Forum des femmes le 12 mars

Organisation d'une table ronde « Quel féminisme est possible dans le monde tsigane? » le 24 mars

Dans le prolongement d'un projet engagé auprès des femmes du voyage entre 2002 et 2008, participation aux manifestations organisées par la ville de Rennes autour du 8 mars. Le thème pour 2011 : les enjeux du féminisme.

- Continuer à mobiliser des femmes du voyage autour des Journées Internationales des femmes
- Poursuivre le partenariat engagé avec la ville de Rennes sur la question des femmes du voyage depuis 2002.
- Se saisir du thème des manifestations en 2011, « Les enjeux du féminisme », et organiser un temps fort qui permette d'engager des échanges et débats sur la question des femmes du voyage. Organisation d'une table ronde sur le thème « Quel féminisme est possible dans le monde du voyage aujourd'hui? »

Avec la participation de : Stella-Meritxell Pradier (sociologue / animatrice du débat), Esmeralda Romanez (Présidente de la fondation kale, manouches, romany, sinté women), Gerta Wilhelm (Documentariste, présentation d'extraits de son film Saga Roma)

III/ L'INSERTION ET L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

A/ Le service social spécialisé

Deux assistantes sociales, une conseillère en économie Sociale et Familiale (ESF), et une infirmière en sont les acteurs principaux.

Elles travaillent régulièrement en équipe pluridisciplinaire et en partenariat interne avec toute l'équipe.

Deux assistantes sociales interviennent auprès de la population des Gens du Voyage qui s'adressent au service social.

Les missions des assistantes sociales d'AGV35 sont équivalentes à celles de la polyvalence de secteur. Leur travail vise plusieurs domaines d'intervention :

- l'enfance
- l'éducation
- la famille
- la santé
- le handicap
- l'insertion
- la vieillesse
- la justice
- la gestion de la vie courante.

1. Objet des demandes formulées

La majeure partie des interventions concerne l'accès aux droits. L'aide aux démarches administratives occupe une grande partie du temps de travail (montage de dossiers, contacts téléphoniques avec les partenaires et les familles, information, orientation, rédaction des courriers, lecture et compréhension des courriers). Et enfin, l'aide sociale à l'enfance et la régularisation des droits (prestations sociales versées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et retraites).

Les autres demandes concernent surtout les demandes de financement des caravanes et des assurances, l'aide à l'énergie, l'accès aux soins, les dossiers de retraite, l'insertion professionnelle.

2. Origine des demandes

Les demandes formulées aux assistantes sociales peuvent avoir différentes origines :

- les personnes elles-mêmes (par téléphone ou directement lors des permanences);
- les partenaires et/ou services non compétents pour la prise en charge du public;
- les professionnels d'AGV 35;
- les gestionnaires des terrains.

3. Outils d'intervention

Afin de répondre aux demandes des familles, différents outils d'intervention sont mis en place :

- **Les permanences sociales sans rendez-vous sur le terrain de Gros Malhon**

Ces permanences ont connu une régularité depuis la création d'AGV 35. Elles ont lieu tous les mardis après-midi et sont assurées par les deux assistantes sociales.

Deux bureaux sont prévus à cet effet dans les locaux de Gros Malhon.

En principe, les demandes traitées lors de ces permanences sont celles qui nécessitent peu de temps et moins de longues démarches (par exemple : aide à remplir un papier, à faire un courrier, contact téléphonique avec un partenaire, les demandes d'aide auprès des associations caritatives...) afin de limiter les délais d'attente des personnes.

Les situations d'urgence sont également traitées lors des permanences. Lorsque la situation présentée nécessite une évaluation approfondie ou demande plus de temps et n'a pas caractère d'urgence, un nouveau rendez-vous est fixé à la personne soit sur le terrain, soit au siège ou en caravane.

Ici se pose la question d'urgence. Les personnes suivies se projettent très peu et les demandes non traitées dans l'immédiat ou reportées risquent d'être abandonnées.

Depuis la liquidation d'Ulysse35, il n'y a plus de permanence sur le terrain de la Plaine de Baud. Les locaux du Centre social ont été vandalisés. Les assistantes sociales interviennent à la demande des familles en attendant l'ouverture de Petits Champeaux.

- **Permanences au Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS) de Villejean**

Avec la création d'AGV35, deux demi-journées de permanence sont assurées par les assistantes sociales d'AGV35 au sein du CDAS de Villejean. Ces permanences permettent d'échanger avec les collègues et surtout d'orienter les personnes vers les structures qui interviennent au sein de l'espace social commun (notamment la CAF et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)).

- **Permanences téléphoniques**

Ces permanences n'ont plus la régularité qu'elles avaient à l'époque d'Ulysse35 (il y avait deux demi-journées de permanences le lundi et jeudi). Actuellement, il n'y pas de jour prévu à cet effet et identifié par les familles. Elles appellent tous les jours pour écoutes, informations et orientations téléphoniques. En 2010, on a constaté 3 appels en moyenne par jour.

- **Visites à domicile**

Afin d'être au plus près des familles et leur mode de vie, d'affiner la compréhension des situations familiales, les assistantes sociales proposent des rendez-vous sur les terrains d'accueil. Ces rencontres se déroulent dans les caravanes. Du temps d'Ulysse35, le camping car aménagé était un outil singulier et efficace, qui nous permettait d'être à proximité des gens tout en respectant leur intimité. Cet outil n'existe plus.

- **Rendez-vous AGV35**

Les rendez-vous à AGV35 sont un outil d'intervention très important. Ils permettent un certain recul et la confidentialité des entretiens. Cela permet une meilleure évaluation et accès au dossier.

Toutefois, les locaux n'étant pas adaptés à l'accueil du public, les assistantes sociales sont amenées à diminuer ces rendez-vous.

4. Territoire d'intervention

Compte tenu de la forte concentration de la population des gens du voyage sur l'agglomération rennaise, le service social intervient prioritairement sur les terrains rennais (Gros Malhon et Plaine de Baud). Sur le reste du département, le service social intervient en appui technique et conseil aux équipes des CDAS et autres partenaires.

Le Conseil général préconise que les interventions auprès de gens du voyage dans le cadre des accompagnements médicaux sociaux se fassent prioritairement pour les ménages qui stationnent sur les deux aires d'accueil de Rennes.

Les services proposés par les CDAS sont ouverts aux gens du voyage au même titre qu'à l'ensemble de la population. Toutefois et à travers le diagnostic réalisé dans le cadre de la révision du schéma départemental, nous constatons que les familles vont difficilement vers les structures de droit commun.

Cette organisation va nécessiter une période de transition. Il va falloir trouver des modes de collaboration adaptés entre les professionnels d'AGV35 et des CDAS.

5. Partenariat

Les partenaires d'AGV35 sont nombreux et indispensables à son fonctionnement. Les principaux sont ceux avec lesquels AGV35 est lié par convention tel que le Conseil général via les CDAS.

Un partenariat privilégié est entretenu avec le CDAS de Villejean (CDAS de référence pour les assistantes sociales d'AGV35).

Nous sollicitons son plateau technique pour nos demandes de commissions d'aide à l'évaluation ou à la décision, ainsi que pour la mise en œuvre de mesures de signalement dans le cadre d'enfants en danger.

Nous travaillons en étroite collaboration avec le CCAS de Villejean qui assure le suivi d'une grande partie de voyageurs bénéficiaires du RSA, domiciliés au 68, avenue Gros Malhon.

Une cellule d'appui spécifique aux gens du voyage est tenue une fois par mois, pour une meilleure coordination et accompagnement des gens du voyage.

Il faut également citer la CAF, Rennes Métropole, l'État, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM), les organismes de mutuelle complémentaire. Il ne faut pas oublier les associations caritatives qui apportent un soutien considérable aux familles, principalement le Secours catholique, le Secours populaire, la Croix rouge, les Épiceries sociales, l'Emmaüs, etc.

B/ Contenu des demandes

1. Les aides financières

Ces demandes financières sont le déclencheur principal qui motive les personnes à nous rencontrer.

Les difficultés à finir le mois, acheter la nourriture, les vêtements, le chauffage en hiver (bouteilles de gaz), les dettes de stationnement, les assurances des véhicules et des caravanes, les crédits caravanes qui parfois, ne peuvent plus être honorés, les abonnements de téléphone portable, les amendes liées à la circulation routière, les frais imprévus de garage..., la liste est très longue. En l'absence de ressources régulières et/ou suffisantes, le moindre aléa vient déséquilibrer le budget.

Les papiers, le suivi administratif dans les bureaux sont généralement de la compétence des femmes. Les hommes viennent peu. Plus encore que les femmes, ils ont des résistances sérieuses à devoir « demander une aide ». Dans certaines familles, les démarches se font en couple.

Obtenir un secours financier comporte des contreparties. Nous expliquons aux familles que nous devons argumenter selon des critères collectifs, institutionnels ou associatifs, donner des informations précises sur le budget familial, ce qui pose parfois problème.

Certaines familles apportent peu d'éléments objectifs (factures, contrats, relevés bancaires, ressources) et nous devons faire avec. À la question des ressources des hommes, pour une partie d'entre eux, déclarés auto-entrepreneurs, la réponse quasi-unanime des femmes est : « Ils ne font rien du tout en ce moment, y'a pas de travail, c'est très dur, si on vient vous voir c'est qu'on peut pas faire autrement ».

Ce flou crée un climat de suspicion.

Nous observons parfois des dépenses excessives, des anomalies criantes en matière de dépenses. Nous invitons à une réflexion sur les choix de consommation (ex: des abonnements de portable onéreux et/ou en surnombre). Ce travail d'information et d'éducation nous paraît essentiel mais il est difficile à mener étant donné le poids des habitudes culturelles.

Nous orientons les familles vers des associations spécialisées de défense des consommateurs, vers des permanences d'avocats...

2. Les demandes d'accompagnement vers l'accès aux droits

La majorité des personnes que nous rencontrons sont illettrées (parfois elles lisent et écrivent mais insuffisamment pour une véritable autonomie). Elles ont besoin d'aide pour comprendre leurs courriers administratifs, se repérer, se rassurer parfois, être orientées vers des services, accomplir des formalités. Cette tâche prend beaucoup de temps. Régulièrement nous devons accompagner physiquement des familles vers d'autres structures.

L'illettrisme est un fait culturel et un véritable obstacle à une meilleure intégration des gens du voyage. Nous n'avons pas de chiffre précis mais notre contact quotidien est éloquent. Les femmes d'origine sédentaire qui ont épousé des voyageurs sont lettrées, certains adultes voyageurs aussi. Mais cette situation reste l'exception pour les familles que nous connaissons.

Un formateur du Contribuer à La Promotion Sociale (CLPS), soutenu par quelques bénévoles donne un cours de français hebdomadaire de 2h au Gros Malhon pour un petit groupe d'adultes.

Quelques rares personnes très motivées suivent des cours dans les locaux du CLPS (ex: Mr C, qui veut devenir pasteur, a absolument besoin de lire et écrire)

En revanche, Mme S a tenté quelques cours du CLPS puis elle a abandonné car elle se sentait mal à l'aise « *Il y avait plein d'étrangers qui ne parlaient pas français* ». Elle devait aussi s'inscrire au Pôle emploi, entrer dans des conditions de prise en charge administrative et légale qui lui ont semblées insurmontables.

- Élection de domicile : en 2009-2010, avec la liquidation de l'association Ulysse et la création d'AGV35, le CCAS de Rennes a souhaité mieux cerner les situations des familles; des critères objectifs ont été établis. Maintenant les gens doivent apporter la preuve de leur lien effectif avec ce territoire pour pouvoir obtenir leur élection de domicile à Rennes, valable 1 an et non renouvelable sans documents réactualisés (notons que la notion de lien avec la commune reste étudiée au cas par cas).
- Nous avons eu de nombreuses sollicitations de familles inquiètes, déstabilisées dans leurs habitudes.
- **La confusion quant aux différentes adresses** (l'élection de domicile, la boîte postale, la commune de rattachement, parfois aussi une adresse professionnelle Régime Social des Indépendants (RSI) ...) tant de la part des gens du voyage que des administrations génère des complications infinies. En effet, certains voyageurs pensent qu'en payant leurs 20 euros annuels pour avoir un casier postal au Gros malhon, ils sont tranquilles.
- Régulièrement nous intervenons dans ces situations d'adresses, de courriers perdus et arrivant chez les bénéficiaires avec des retards, sources de complications.
- Demandes de **familles domiciliées hors département** : nous recevons régulièrement des gens qui stationnent parfois pendant des mois sur le département d'Ille-et-Vilaine et qui ont des problèmes sociaux graves. Nous faisons le lien avec les administrations et services variés pour faire aboutir leurs demandes (CAF, CCAS, RSI, CMU, Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC), justice...).
- **À contrario**, nous avons des demandes de familles que nous connaissons, domiciliées dans le 35, en déplacements longs pendant les mois de printemps-été, qui font appel à nous pour régler des blocages administratifs.
- **Les relations avec la CAF** : nous intervenons très souvent dans ce domaine. Rares sont les familles qui utilisent internet. Elles n'ont accès à leur compte personnel qu'en se rendant physiquement aux guichets de la CAF. Très souvent, elles nous demandent d'être médiatrices pour régler des litiges, incompréhensions.
- Elles n'aiment pas remplir seules leurs déclarations trimestrielles et annuelles et craignent de se tromper.
- Les familles envoient fréquemment leurs déclarations en retard, elles reçoivent elles-mêmes leurs propres courriers avec des délais de retard d'une semaine à 1 mois. Ceci est dû au fonctionnement des voyageurs qui ne peuvent se permettre de payer toutes les semaines des

enveloppes pré-payées pour faire venir leur courrier là où ils stationnent, ce qui entraîne des dysfonctionnements fréquents avec l'administration.

- **Accès aux soins** : les renouvellements d'ouvertures de droit à la CMU, à la CMUC, sont très fréquents. Les familles parfois réalisent l'échéance quand elles se heurtent à un problème de remboursement concret de soins. Nous les encourageons à aller directement à la CPAM, ce qu'elles font parfois. Nous sommes aussi sollicitées (plus rarement) pour les caisses des indépendants : Radiance et Ram
- La santé : de par notre rôle généraliste, nous sommes à la croisée de nombreux domaines. La santé est un thème prépondérant et beaucoup d'interrogations existent quant à l'impact de notre action sur la qualité de vie des familles.
- Que faire? Quand une jeune mère arrive en permanence, le paquet de tabac posé sur la table, pour demander une aide alimentaire d'urgence, quand ses enfants suçotent glaces et boissons sucrées en abondance en été...
- Lors de cette première année auprès des gens du voyage, nous avons été frappées par leur mauvais état de santé général. Beaucoup de personnes souffrent de pathologies graves : dépression, obésité, problèmes cardio-vasculaires, cancer, tabagisme, diabète, troubles psychologiques, vieillissement précoce, maladies du cœur, nombreux accidents, problèmes dentaires des enfants...Les accidents sont également importants.
- Pendant les entretiens en permanence et les visites à domicile, nous avons parfois entamé des conversations sur leur mode de vie (nourriture, mouvement, stress...) et nous avons constaté comment cette population (de même que les populations sédentaires les plus précaires) peut être influencée par les modèles de consommation largement diffusés par la télévision et la publicité (Pour exemple : une jeune maman se tracassait de l'anniversaire prochain de sa fille de 4 ans. Selon ses représentations, le meilleur consistait à l'emmener avec ses petites amies de son âge manger au Mac Donald. Nous avons lancé l'idée de faire un gâteau-maison et d'inviter chez elle, dans sa maison et son grand jardin. Elle vient d'aménager dans une maison. La maman nous a dit d'un air navré qu'elle ne savait pas faire de gâteau.)
- **Litiges liés à la consommation** : Nous sommes régulièrement sollicitées pour des problèmes d'assurances véhicule et caravane. Les gens du voyage ont de telles difficultés à accéder à une assurance qu'ils acceptent des conditions de surcoûts notables. A notre connaissance il n'y a pas eu d'étude sur ce fait qui semble discriminatoire. Ceci a des conséquences sur l'économie globale des familles.

Les gens du voyage ont besoin de portables avec des forfaits conséquents puisque c'est leur seul moyen de communiquer avec les administrations, les familles, et les éventuels clients.

Comme d'autres publics peu ou mal informés, ils peuvent être une cible pour des vendeurs peu scrupuleux, qui réussissent à vendre à certains des accès à internet et d'autres services qu'ils ne peuvent utiliser faute de savoir lire et écrire. (À titre d'exemple, une mère de famille a demandé un secours financier car elle avait une facture de 700 euros à payer à un fournisseur.)

Ces situations se développent.

Un problème qui touche les voyageurs comme toutes les familles pauvres est le coût prohibitif des commissions bancaires au moindre chèque ou prélèvement non honoré. Ces frais font entrer les familles dans des spirales infernales. (Par exemple cette semaine, une mère de famille n'avait pas repéré sur ses relevés bancaires mensuels, les nombreux frais qui s'élevaient à 260 euros pour 1 mois.)

Nous conseillons vivement aux familles d'aller demander conseil à des associations spécialisées capables de décrypter un contrat mais il y a beaucoup de réticences.

- **Accompagnement vers les droits à la retraite**: une quinzaine de personnes sont concernées par ce changement de statut à l'âge de 60 ans ou 65 ans. Elles sont demandeuses d'information, de soutien dans leurs contacts avec la CRAM, la MSA, les caisses auxquelles elles ont éventuellement cotisées, la caisse des dépôts et consignation.
- La CAF cesse le versement du RSA si les familles n'apportent pas la preuve de leurs démarches retraite (3 situations) et les délais sont importants.

- L'arrêt de l'accès à la CMUC les inquiète car cela bouleverse leurs repères en terme d'accès aux soins.
- **Surendettement** : des familles se trouvent dans de telles difficultés financières que l'instruction d'un dossier de surendettement est le dernier recours pour éclaircir leur situation. Elles hésitent à cause des conséquences (impossibilité d'ouvrir de nouveaux crédits pendant 5 ans, peur du fichage parfois plus symbolique que réel...).
- Les bouleversements et conséquences sociales liés à l'**incarcération** d'un membre de la famille. Se déplacer pour les parloirs, verser de l'argent pour que le prisonnier puisse « cantiner », payer un avocat. Les conséquences matérielles et financières sont importantes. Sans parler des aspects psychologiques et affectifs. (4 familles sont actuellement concernées par une incarcération)

Les décès : la maladie, l'hospitalisation et parfois la mort d'un membre suscitent des bouleversements et des demandes particulières.

Quand une personne est gravement malade, les projets ordinaires, les rendez-vous sont annulés pour créer un cercle de solidarité autour d'elle. Cela arrive fréquemment.

Quand elle décède, nous sommes sollicitées pour faire des demandes d'aides financières variées.

La violence conjugale et intra familiale : les femmes peuvent subir des maltraitances, se taire, supporter longtemps des situations difficiles. Puis, un état de particulière vulnérabilité (grossesse, fatigue et difficulté à élever les enfants) peut les faire sortir de leur réserve habituelle et les inciter à demander secours.

L'insuffisance de travail et la disparition des métiers traditionnels : ces sujets sont abordés sporadiquement. Une femme qui montre un prospectus sur le rempaillage de chaise, sur le nettoyage de façades. Quand les femmes font des demandes financières, elles sont amenées à parler de la situation globale familiale.

Le RMI-RSA : dans ce domaine aussi, nous sommes sollicitées par les gens du voyage, soit dans le cadre des cellules d'appui du CCAS de Villejean, soit directement par les animateurs locaux d'insertion (ALI) chargés de suivre et d'élaborer les contrats RSA avec les voyageurs. Les différents types de RSA, le rapport complexe entre RSA et le statut d'auto-entrepreneur, les anciens fonctionnements entre les voyageurs et la CAF concernant le Revenu Minimum d'Insertion (RMI).

C/ Quelques éléments chiffres

1/ Quelques repères

- 600 sollicitations par les gens du voyage aux différents services sociaux du 35 en 2010
- 150 suivis ponctuels
- 200 suivis durables
- 35% des ménages suivis par AGV 35 en 2010 étaient des familles monoparentales
- 338 ménages reçus par le service social d'AGV 35 en 2010

2/ Les types d'aides financières instruites par AGV35

- Une centaine d'aides financières attribuées au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)
- 39 aides financières attribuées par le CCAS de Villejean
- 13 aides facultatives attribuées par la CAF
- Une dizaine d'aides facultatives attribuées par le Fonds d'action sociale RSI et CRAM
- 89 aides attribuées par le secours populaire
- 80 aides attribuées par le Secours catholique
- 35 aides attribuées par la Croix rouge
- 19 aides attribuées par les Restaurants du cœur, Emmaüs et l'Épicerie sociale

IV/ LA SCOLARISATION

A/ Renforcement du lien entre les familles et les établissements scolaires

- Permanence hebdomadaire d'une demi-journée sur l'aire d'accueil de Gros-Malhon : sensibilisation, information et orientation des familles sur les démarches d'inscription et les possibilités de prises en charge.
- Rencontres régulières et informelles sur les aires d'accueil, avec un accompagnement renforcé pour les familles les plus en difficulté ou les plus éloignées du système scolaire.
- Actions de médiation entre les familles et les équipes éducatives, notamment en cas de difficultés relationnelles (rencontres tripartites, mise en relation parents/école, informations sur la culture des gens du voyage et sensibilisation des enseignants aux spécificités de leur rapport à l'école...).
- Actions de sensibilisation entre les familles et les écoles :
 - installation de la Campine sur le terrain de Dol de Bretagne pour un après-midi de rencontre (parents, enfants, équipe enseignante)
 - installation de la Campine sur les écoles de Noyal-Châtillon-sur-Seiche pour une journée de sensibilisation des enfants de l'école et de leurs enseignants à la prochaine ouverture d'une aire d'accueil sur la commune

B/ Accompagnement spécifique vers une scolarisation dans le second degré

On constate une faible fréquentation des établissements scolaires du second degré : le problème du niveau scolaire d'une majorité d'enfants quittant le CM2, parfois en situation d'illettrisme, voire même parfois d'analphabétisme, est un frein majeur pour la poursuite d'une scolarisation classique. De plus, une grande majorité des familles expriment de grandes réticences à la fréquentation du collège par leurs enfants. Il est donc nécessaire d'accompagner spécifiquement ces jeunes afin de lutter contre le décrochage scolaire. Plusieurs types d'accompagnements ont été investis, en lien avec les équipes éducatives :

- négociation d'aménagements d'emplois du temps au sein des classes ordinaires des collèges;
- accompagnement des orientations en SEGPA ou institutions spécialisées;
- depuis septembre 2010 : information, sensibilisation et accompagnement pour l'inscription de 11 enfants dans la classe « voyageurs » du collège des Gayeulles signature de cinq conventions CNED sur le département;
- une moyenne de 50 accompagnements (sur les années scolaires 2009/2010 et 2010/2011) pour une inscription et un suivi des cours du CNED.

C/ Accompagnement scolaire des enfants

- Initiée en novembre 2009, la démarche de constitution d'une équipe de bénévoles autour de l'accompagnement scolaire s'est poursuivie sur l'année 2010. 10 bénévoles ont ainsi été progressivement recrutés pour s'occuper des enfants stationnant sur les terrains de Rennes. Cette démarche part d'un constat multiple : difficultés pour les parents à aider leurs enfants dans leurs devoirs, absence de fréquentation de l'aide aux devoirs dispensée dans les écoles, situations d'échec répétées pour les enfants inscrits au CNED et enfin rapport à l'institution scolaire complexe pour certains parents. L'objectif est d'apporter un soutien individuel aux enfants, mais aussi de créer des moments de rencontre et de sensibilisation autour de la scolarité pour rapprocher les familles de l'école. Il est aussi de proposer une approche plus ludique, orientée sur le plaisir des apprentissages, qui puisse décomplexer les enfants en situation d'échec scolaire.
- Pour l'année scolaire 2009/2010, le dispositif s'est décliné en deux types d'ateliers :
 - un accueil sur le terrain de Gros Malhon tous les mercredi après-midi pour les enfants d'âge primaire et une intervention à domicile sur le terrain de la Plaine de Baud.

- un accueil sur le terrain de Gros Malhon tous les mardi après-midi pour les enfants inscrits au CNED.
- 32 enfants au total ont ainsi été suivis jusqu'en juin 2010.
- Pour la rentrée de septembre 2010, le dispositif a évolué afin de prendre en compte la nécessité d'adapter l'organisation de l'accompagnement aux besoins des enfants et aux difficultés rencontrées (manque d'assiduité pour certains enfants, effectifs parfois très importants à gérer, qui nuisaient à la qualité du travail), mais aussi d'élargir l'accompagnement aux plus jeunes et à leurs parents dans une perspective de sensibilisation à l'univers scolaire.

1/ Pour les enfants d'âge primaire

- L'atelier du mercredi après-midi a été supprimé au profit d'un accompagnement scolaire au sein de l'école Joseph Lotte, la plus proche du terrain. Ainsi, depuis septembre, deux séances par semaine sont organisées de 16h30 à 17h30 : un accompagnement individuel y est proposé aux enfants de l'école, en particulier à ceux éprouvant de plus grandes difficultés, identifiées par l'équipe enseignante. Ce nouveau dispositif présente quelques avantages :
 - une assiduité renforcée, et donc une plus grande continuité dans le soutien de l'enfant
 - un travail mutuel entre les bénévoles et les enseignants
 - des échanges permanents entre les bénévoles et les parents, présents à chaque fin de séance.
- Cependant, un nombre moins important d'enfants d'âge primaire (5) ont été suivi dans le cadre de cette nouvelle organisation, qui nécessite un investissement plus soutenu des bénévoles et de la coordinatrice du dispositif (chargée de mission scolarité), et qui n'a pas pu être pour l'instant diffusé auprès des autres écoles de secteur du terrain de Gros Malhon.
- Sur le terrain de la Plaine de Baud, le dispositif a lui aussi évolué. Par manque d'infrastructures, une bénévole venait toutes les semaines accompagner deux enfants directement dans les caravanes familiales. Cette organisation a été revue pour des raisons de sécurité. Cela a aussi été l'occasion de tester une nouvelle expérience : l'accompagnement scolaire au sein d'une structure locale, la MJC du Grand Cordel. Deux familles, déjà mises en confiance par leur connaissance de la bénévole depuis plusieurs mois, ont accepté d'accompagner leurs enfants le mercredi après-midi à la MJC. Cela pose néanmoins la question de la diffusion de cette expérience auprès de nouvelles familles, qui n'auront pas bénéficié de cette passerelle de l'accompagnement à domicile.

2/ Pour les enfants inscrits au CNED

L'accompagnement scolaire pour les enfants d'âge collège inscrits au CNED s'est poursuivi sur les mêmes modalités à la rentrée. Depuis septembre, 6 jeunes du terrain de Gros Malhon ont pu bénéficier d'une à trois heures par semaine d'un soutien individuel de la part d'un bénévole.

3/ Pour les enfants de 2 à 6 ans

La sensibilisation à l'école étant un chantier prioritaire dans les objectifs d'AGV35, un atelier bénéficiant aux plus petits a été initié sur le terrain de Gros Malhon. Tous les mercredi matin, les enfants âgés de 2 à 6 ans sont accueillis avec leurs parents par les bénévoles d'AGV35 pendant une heure et demi autour d'ateliers variés : jeux, éveil à la lecture et activités créatives. Le but de cet atelier est de créer un moment privilégié entre les parents, leurs enfants, les bénévoles et la chargée de mission, avec de multiples objectifs :

- faire découvrir un univers ludique et éducatif aux plus petits qui ne sont pas encore scolarisés, créer un moment de partage entre tous les enfants et valoriser leur présence et leur participation;
- préparer l'enfant et sa mère à la future séparation qui sera vécue lors de la scolarisation;
- sensibiliser les parents à la scolarisation en maternelle et créer une relation de confiance dans le temps afin de favoriser le lien avec les écoles;
- servir de lieu passerelle vers d'autres initiatives en lien avec la petite enfance et la scolarisation;

Bilan quantitatif :

- 8 séances ont eu lieu depuis la première séance du 20 octobre 2010
- 15 enfants du terrain ont été accueillis le mercredi matin, avec une moyenne de 7 à 8 enfants par séance

D/ Accompagnement des partenaires de la scolarité

1/ Gestion de la mobilité scolaire

Participation, avec la Coordination-Migrants, à l'organisation de la rentrée scolaire des enfants du voyage sur les terrains rennais : recueil des vœux des familles, coordination avec les écoles, puis information des familles lors d'une action de pré rentrée sur les terrains. Cet accompagnement vers la scolarisation s'est effectué auprès de 53 enfants :

- 40 enfants sur le terrain de Gros Malhon
- 13 enfants sur le terrain de la Plaine de Baud

Au niveau départemental, prise en compte des déplacements et des arrivées des élèves en cours d'année : recherche, en lien avec la Coordination-Migrants, d'une solution d'accueil dans les écoles de secteur, accompagnement (administratif, physique...) des familles si besoin.

2/ Développement des réseaux locaux

Organisation de groupes de travail et mise en relation des partenaires de la scolarité autour d'un territoire :

- commissions scolarité dans le cadre des projets sociaux (Saint-Malo, Dol-de-Bretagne, Rennes, Fougères, Melesse...)
- création ou accompagnement d'outils, de dispositifs (soutien scolaire, parcours personnalisés, convention CNED...) et de procédures locales d'intervention (contrôle de l'obligation scolaire par exemple).

3/ Accompagnement des bénévoles

- Recrutement, accueil et formation (une journée d'échanges sur la culture des gens du voyage et la scolarisation)
- Coordination des interventions des bénévoles, en lien avec les familles et les écoles
- Organisation de trois rencontres dans l'année réunissant tous les bénévoles : moment privilégié pour renforcer la cohésion de l'équipe, faire le bilan des accompagnements et des besoins et proposer de nouveaux objectifs.
- Organisation d'un goûter entre les familles, les enfants et les bénévoles

4/ Révision du schéma départemental

- Réalisation d'un état des lieux global sur la scolarité des enfants du voyage (notes de synthèse, entretiens avec les professionnels)
- Animation des groupes de travail sur la thématique de la scolarité

V/ L'ACCOMPAGNEMENT JEUNESSE

Il a été procédé le premier septembre 2010 au recrutement d'un chargé de mission jeunesse. Cette création de poste vise la mise en œuvre des missions suivantes :

- Organiser l'accompagnement vers la scolarité des voyageurs de 13 à 16 ans. Organiser l'accompagnement vers la formation professionnelle des voyageurs de 16 ans et plus.
- Coordonner l'accès des jeunes voyageurs (6-18 ans) aux animations jeunesse assurées sur Rennes Métropole par les structures partenaires.
- Inscrire l'action dans une dynamique de développement local en lien avec les différents acteurs de l'action socioéducative.

Ces missions se décomposent ainsi en deux thèmes principaux, dont partenariat et développement local sont des clés :

- L'accompagnement scolaire et socioprofessionnalisant des 12-26 ans sur le département 35.
- La coordination de l'animation jeunesse (6-18 ans) sur Rennes Métropole.

En plus de ses missions spécifiques, le chargé de mission jeunesse, au même titre que tous les professionnels d'AGV35, a vu une part conséquente de son activité absorbée, depuis septembre, par les démarches de révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage ainsi que par la construction du projet d'établissement.

A/ Activités d'accompagnement vers le scolaire et le socioprofessionnel pour les 12-25 ans sur le département

1. Scolarité des jeunes, CNED, CIO et collèges (12-16 ans)

Remarques : ces aspects sont appréhendés en lien avec les activités de la chargée de mission scolarité.

a. Objectifs

Il s'agit d'accompagner des familles dans l'inscription ou le maintien des jeunes au collège. Les constructions que nous pouvons mettre en œuvre doivent articuler plusieurs éléments, souvent (mais pas toujours) présents simultanément :

- Le décalage entre l'âge et les compétences scolaires des jeunes (on constate souvent plusieurs années de retard de niveau scolaire pour ces jeunes).
- Le peu d'importance accordée par les familles à la scolarisation après l'école primaire (où l'on est sensé avoir appris à lire, écrire, compter), et donc les obstacles et craintes soulevés "contre" la poursuite d'une scolarité.
- Des temporalités spécifiques aux voyageurs : une année scolaire souvent raccourcie (rentrée tardive et départ précoce), voire fragmentée entre plusieurs lieux, et une difficulté à rester dans le cadre scolaire, qui plus est sur un temps plein.

b. Actions

- Contribuer à donner plus de sens à la scolarité : sur sollicitation du collège des Gayeulles (Rennes) où une "classe voyageurs" est rassemblée, en lien avec le CIO et l'enseignante de cette classe spécifique, le chargé de mission jeunesse a construit des propositions d'interventions hebdomadaires avec les élèves, en lien avec des éléments concernant ou préoccupant des gens du voyage. La mise en œuvre est prévue pour janvier 2011, même si des premiers contacts ont eu lieu avec les enfants à l'occasion, entre autres, d'une sortie scolaire.
- Accompagner les familles et les établissements scolaires dans des contractualisations qui permettent aux jeunes d'intégrer ou de réintégrer un parcours scolaire. Les propositions de scolarisation en collège se font dans la mise en perspective, tant pour les familles que pour les responsables d'établissements, de démarches professionnalisantes : stages, Mission Locale

(M.L.) dès 16 ans, orientations CIO... Le collège est en effet la seule structure juridique qui peut légalement supporter ces démarches pour les jeunes en âge d'obligation scolaire. À ce titre, la "convention CNED" est un outil que nous pouvons proposer car il prend en compte les éléments de niveau scolaire, la continuité pédagogique pour l'enfant, et le niveau d'investissement que chaque établissement peut mobiliser pour chaque élève.

- Permanences au terrain du Gros Malhon : depuis la rentrée, les jeunes voyageurs qui viennent trouver les professionnels de AGV35 sur les terrains, au Centre social de Villejean ou ailleurs peuvent être orientés vers les permanences du chargé de mission jeunesse. Le mercredi après-midi ou le jeudi matin, selon les thèmes (animation ou insertion) et les disponibilités. Lors des permanences du jeudi matin, certains jeunes scolarisés par le CNED peuvent venir s'entraîner à des tests de l'Attestation (Scolaire) de Sécurité Routière (ASR ou ASSR), ce qui permet de les mobiliser et de les sensibiliser aux démarches liées à la sécurité routière. Certains pourront être accompagnés vers les établissements scolaires du secteur qui font passer l'examen ASSR lors du premier trimestre de chaque année.

c. Partenaires

La société gestionnaire du terrain de Gros Malhon (VAGO), le CIO, le collège des Gayeulles, les collèges qui contractualisent des conventions ou adaptent des emplois du temps lorsque cela permet à des jeunes de rester scolarisés ou de renouer avec le scolaire, le CNED, la Coordination migrants de l'Éducation nationale.

d. Publics

Les jeunes d'âge collège et leurs familles.

e. Évaluation

- **Classe des Gayeulles**
Le travail avec le collège des Gayeulles, en lien avec la chargée de mission scolarité, a pris plusieurs formes : accompagnement de l'enseignante sur les aires et terrains pour prendre contact avec les familles en début d'année, participation aux réflexions du collège sur sa classe spécifique, accompagnement d'une sortie scolaire... tout ceci débouche, sur une proposition effective à la rentrée de janvier 2011, sur la base d'une co-construction de l'enseignante, de la conseillère d'orientation affectée au collège par le CIO et du chargé de mission jeunesse de AGV35 : une intervention hebdomadaire auprès des jeunes de la classe, liant préoccupations scolaires et intérêts "potentiels" des jeunes voyageurs. La pertinence en restera à évaluer, dans un contexte particulier de diminution globale des horaires proposés à chaque élève. Cette proposition reste particulièrement signifiante en terme de soutien que AGV35 manifeste à l'établissement et à l'enseignante.
De 7 à 11 enfants sont concernés, à l'heure actuelle.
- **Activités non-loisirs et non-scolaires des moins de 16 ans**
Rien de possible en dehors du collège, ou de manière très complexe. En terme légal, des aspects ont été affinés : l'Inspection du travail, rencontrée à cette fin, nous a précisé le cadre et les limites dérogatoires pour ce qui concerne les moins de 16 ans : les élèves au CNED, et/ou en emploi du temps allégé, comme les jeunes déscolarisés, n'ont pas de droits spécifiques en terme de rapport au travail ou à la formation. Il faut donc, si l'on veut prendre en compte leur intérêt pour le travail, les ramener vers le collège où l'on pourra avancer leur projet, avec le CIO, jusqu'à 16 ans.
- **Convention CNED**
Une convention CNED, en cette fin d'année 2010, est en passe d'être signée par un nouveau collège (Pacé) pour faciliter l'intégration d'une jeune dans une dynamique alliant ses intérêts et ceux de la famille ainsi que ceux de l'institution. Le lien créé reste très fragile et la menace de

rupture, avant même la mise en œuvre de l'accompagnement de la jeune par le collège, est très clairement énoncée par une famille où père et mère n'adhèrent pas tous les deux à la démarche.

- **Sensibilisation et préparation à l'ASSR**

Deux jeunes sont demandeurs et assidus aux propositions de simulations de tests, sur le terrain du Gros Malhon. Trois autres sont venus épisodiquement et sont moins en capacité de se concentrer une heure autour d'un test.

f. Perspectives

- **Classe des Gayeulles**

Devant les difficultés rencontrées autour de la classe spécifique des Gayeulles, celle-ci pourrait se voir relayée, l'année prochaine (2011-2012) par un autre dispositif de l'Éducation nationale, favorisant l'accueil de chaque élève et son suivi par l'enseignant spécialisé au sein de son établissement de secteur. Cela aura nécessairement des conséquences sur le travail du chargé de mission jeunesse.

- **Partenariats**

Après quelques mois de rencontres, de repérages, d'essais... le lien avec le CIO doit maintenant se renforcer : une rencontre est programmée en janvier 2011 avec ce partenaire essentiel pour affiner l'approche qui peut-être proposée à des jeunes gens du voyage. Le travail avec collègues et CNED doit se poursuivre.

- **ASSR**

Il y a un calendrier et des conditions précises pour se présenter à l'examen de l'ASSR. Les deux jeunes préparés seront-ils encore dans la région lors de la prochaine session ?

2. Activités liées à l'orientation et la participation des jeunes aux dispositifs de formation et d'insertion jeunesse (16-25 ans)

Les jeunes voyageurs avec lesquels AGV35 travaille le plus sont souvent parmi ceux qui ont eu le plus de difficultés avec les apprentissages scolaires. Certaines compétences sociales, les formations professionnelles, alors qu'elles intéressent certains d'entre-eux, leurs paraissent très éloignées de leurs capacités.

Nous postulons que ce n'est pas nécessairement le cas mais que ces jeunes ne savent pas qu'ils sont capables. Cela sans nous cacher que beaucoup d'entre-eux gagneraient à se former ou à se remettre à niveau.

a. Objectifs

En amenant les 16 ans et plus, à connaître et rencontrer la M.L, acteur essentiel de l'insertion et de la formation des jeunes, puis à s'intégrer dans les dispositifs jeunesse existants, nous pensons permettre aux jeunes qui "accrochent" aux propositions de :

- se valoriser
- augmenter leurs compétences sociales
- participer à des remises à niveaux
- appréhender des mondes professionnels
- vivre des expériences collectives et individuelles reconnues et valorisées
- posséder des attestations pour leurs expériences

A terme, c'est l'insertion professionnelle et sociale de ces jeunes qui sera affectée par ces actions.

Pour les jeunes qui n' "accrochent" pas, nous réfléchissons, avec la M.L et le Conseil régional, à la création d'un dispositif plus spécifique aux voyageurs, sur la base d'un calendrier de création, de financement et de mise en œuvre dès 2011.

b. Actions

- Information des jeunes rencontrés (en ou hors permanences) sur l'existence des dispositifs de la M.L et sur les Points Accueil Emploi (P.A.E).
- Accompagnement des jeunes qui le souhaitent pour un rendez-vous auprès de ces acteurs.
- Accompagnement également de ces acteurs dans leur accueil des jeunes voyageurs.
- Information des jeunes sur les démarches liées à la sécurité routière (ASSR 1 et 2, BSR, Permis B).
- Accompagnement dans ces démarches.
- Accompagnement de jeunes dans leurs recherches de lieux de stages, de lieux de formation. Accompagnement qui peut prendre la forme de voiturage, de rencontres des acteurs au côté du jeune...
- Instauration, quand c'est possible, d'un lien avec la famille, pour vérifier que l'injonction familiale ne fait pas obstacle au projet du jeune.
- Densification du réseau relationnel avec les acteurs de l'insertion jeunesse : P.A.E du département, conseillers M.L, M.L du bassin de Rennes et départementale, SâS- Point Accueil Écoute Jeunes (P.A.E.J) du CRIJ Bretagne.
- Avancer vers le permis de conduire : ASR, BSR puis permis B.

c. Partenaires / Réseau

La DIRECCTE, Les M.L, les P.A.E, le CIO, Pôle emploi, Prisme (à terme), des prestataires en auto-école, le GRETA ou l'I.A.35 (pour l'ASR), le SâS Écoute Jeunes.

d. Publics

Les jeunes de 16 à 25 ans. Les familles.

e. Évaluation

Après quatre mois d'activité, 15 jeunes ont été renseignés une ou plusieurs fois sur les possibilités avec la M.L, 5 ont fait l'objet d'un ou plusieurs accompagnements (P.A.E, M.L, Pôle emploi, Centre de Formation d'Apprentis (C.F.A), éducatrice, lieux de stages...) et 2 sont actuellement en contractualisation avec la M.L., 2 autres étant pressentis en janvier-février pour cela (ils auront alors 16 ans). Un jeune est entré en Prestation Préparatoire à l'Emploi (P.P.E), l'autre signe un contrat CIVIS fin décembre.

En contrepartie, beaucoup de jeunes ont très peur de ces démarches, et 13 qui en ont entamés ou étaient susceptibles de le faire ont abandonné, différé ou prétexté d'autres priorités, pas toujours vérifiables.

Un travail proche avec certains conseillers d'antennes et la M.L de Rennes nous permettra de tenter de comprendre quelques clés de ces peurs et de proposer des éléments. Par exemple, le chargé de mission jeunesse de AGV35 a rencontré mi-décembre le binôme animatrice de P.A.E / conseillère M.L de Saint-Jacques, suite à l'échec d'une mise en relation entre deux jeunes et le P.A.E / M.L. Une piste évoquée est de pouvoir proposer aux jeunes les plus "fuyants" exactement ce qu'ils demandent : du travail précaire, directement, sans passer par la réalisation de CV ou l'incrémentation d'autres compétences. Cela semble plus directement en lien avec leur besoin exprimé et prend en compte la temporalité immédiate de ces jeunes et de leur milieu : il est plus difficile de se projeter à moyen terme pour certains de ces jeunes.

f. Perspectives

Les liens de suivi tissés avec les partenaires M.L (à cette heure la M.L de Rennes, les antennes M.L de Villejean, Saint-Jacques, Thorigné-Fouillard et Chartres-de-Bretagne) et P.A.E (les P.A.E de Saint-Jacques, Thorigné-Fouillard, Chartres-de-Bretagne et Pacé) vont très certainement être amenés à se multiplier et à se renforcer. Nous allons tenter d'affiner avec les partenaires l'approche individuelle qui peut être proposée aux jeunes les plus craintifs.

En complément, et en lien avec la démarche de révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, nous pensons initier et lancer un dispositif relais spécifique avec la M.L et la région Bretagne,

basé sur quelques principes et savoir-faire développés auprès des jeunes errants par une structure rennaise. Un échéancier est évoqué pour un accueil effectif de stagiaires en novembre 2011. A suivre de très près...

B/ L'accès à l'animation jeunesse pour les jeunes voyageurs de Rennes Métropole (6-18 ans)

1. Objectifs

Favoriser l'accès des jeunes aux loisirs proposés dans leur environnement : locaux de jeunes, programmes d'activités, ALSH peut-être, animations ponctuelles...

Cette mission est spécifique à Rennes Métropole, même si le chargé de mission jeunesse peut être amené à accompagner des jeunes d'autres lieux vers leurs structures locales, de manière ciblée.

2. Actions

- Permanences loisirs au terrain du Gros Malhon : sur le principe, la permanence du mercredi après-midi est dédiée à l'accompagnement vers les loisirs pour les jeunes du terrain. La présence est étendue à d'autres jours pendant les périodes de vacances.
- Information sur l'existant : réalisation d'affiches lors de chaque période de vacances, valorisation / relais d'un choix d'activités auprès des familles
- Accompagnement pour des démarches d'inscriptions au local jeune, à Loisirs Mix'...
- Pérennisation des liens avec les partenaires : identification, échange d'informations, suivi...
- Pour les moins de 12 ans : information sur les ALSH de proximité et sur des animations ponctuelles proposées par les partenaires de quartier. Possibilités d'accompagnement.

3. Partenaires

Loisirs Mix' (coordination de plusieurs propositions du quartier par le Cercle Paul Bert Gayeulles), Maison (de quartier) bleue, Direction de quartier...

4. Publics

Les familles des terrains de Rennes : parents, enfants et jeunes.

5. Évaluation

Lors des vacances de la Toussaint, deux jeunes d'une même famille, un frère et une sœur, ont effectivement participé à plusieurs activités avec Loisirs Mix. Le chargé de mission avait accompagné ces jeunes et leur mère pour les démarches d'inscription et des repérages des différents lieux d'activités. D'autres jeunes (trop jeunes : 9 ans et 10 ans) étaient également intéressés par ces propositions là.

Des obstacles sont souvent soulevés par les parents quant à la participation de leurs enfants aux activités proposées, le premier étant que AGV35 n'étant pas l'organisateur, la confiance est difficile à instaurer. D'autres éléments invoqués sont l'effort de transport à faire pour emmener l'enfant et revenir le chercher, ou bien la durée de l'absence de l'enfant (une journée entière c'est long) ou encore la distance (en ALSH municipal, les 8-11 ans sont parfois emmenés par des navettes sur une des bases de loisirs excentrées de la ville) qui est vécue comme inquiétante.

L'argument financier n'est jamais soulevé comme un obstacle par les jeunes ou les parents. Plusieurs éléments d'explication cohabitent : les familles ont toutes ou presque accès au dispositif "Sortir" ; les activités ne sont pas très chères, financées via les structures par des subventions ; enfin, il ne semble pas que le coût soit si souvent un obstacle quand les familles sont motivées pour une activité (exemple de la fête foraine, de la patinoire qui est très fréquentée par les jeunes du Gros Malhon...), que ce soit ou pas dans le cadre d'une structure de loisirs.

Un autre élément qui peut également nous interroger directement est que AGV35 continue à proposer ponctuellement des activités sur le terrain du Gros Malhon (arbre de Noël, stage musique, sensibilisation

pré-scolaire, et, en 2011 des ateliers d'artistes et d'autres choses) : les familles peuvent ainsi entretenir une confusion avec le temps de l'ancienne structure (Ulysse 35) qui proposait Halte-Garderie et CLSH sur place. Il est donc moins évident pour les familles (et pour AGV35?) de comprendre que maintenant les animations ne se font plus "à domicile".

6. Perspectives

Dans le cadre, notamment, du projet social du terrain du Gros Malhon et avec la rédaction d'un livret d'accueil, les informations essentielles liées (entre autres) aux loisirs des enfants et des jeunes seront données. Le travail d'information et d'accompagnement se poursuivra comme entamé.

Des propositions d'accompagnement plus ciblées seront faites en fonction de l'actualité du quartier et des intérêts des gens du voyage. Il nous faut donc rester en réseau et en veille pour être informés des propositions locales.

Peut-on envisager de se donner les moyens (mini-bus?) d'accompagner les jeunes voyageurs qui le souhaitent aux activités du quartier? Et d'encadrer avec Loisirs Mix' certaines propositions ? Cette dernière question est en cours de traitement au Cercle Paul Bert Gayeulles.

En ce qui concerne le transfert du terrain de la Plaine de Baud sur la quartier de Villejean, un travail va devoir être rapidement entamé par AGV35 pour préparer cette implantation sur un nouveau quartier : le chargé de mission jeunesse pourra être associé à cette démarche pour ce qui concerne le champ de l'animation. Les structures de loisirs sont en effet nombreuses sur ce quartier.

Enfin, le chargé de mission jeunesse renvoie AGV35 et Rennes Métropole à une clarification des postures quant à la présence, ou non, de propositions fréquentes d'activités sur le terrain du Gros Malhon, qui peuvent être contre-productives pour l'objectif qui est d'amener les gens du voyage à découvrir ce qui se passe ailleurs, sur leur quartier.

VI/ L'INSERTION PROFESSIONNELLE

A/ Éléments contextuels

L'insertion professionnelle comprend des actions comme : la formation professionnelle, la remise à niveau, les contrats aidés, les actions de recherche d'emploi, la légalisation des activités professionnelles. Une telle démarche ne cesse de se heurter à des obstacles suscités par les gens du voyage aussi bien que par les travailleurs sociaux (ALI...), et administrations. Ces obstacles peuvent être compris lorsque l'on prend conscience que deux conceptions différentes de l'économie et du travail s'affrontent suscitant bon nombre d'incompréhensions de part et d'autre.

Un certain nombre d'activités sont pratiquées de façon ancestrale par les gens du voyage notamment le commerce, l'artisanat, les travaux saisonniers ; d'autres se sont développées comme la récupération, l'entretien de jardin, de bâtiments, les travaux divers, ce qui témoigne de l'adaptation des gens du voyage à l'évolution économique de la société dans laquelle ils vivent. Il semblerait que, généralement, les gens du voyage recherchent, et valoriseraient plus, les activités indépendantes dont la rentabilité est immédiate, et plutôt liées à un effort ponctuel. La réalité sociologique des pratiques inhérentes aux voyageurs a tendance à faire oublier des éléments importants caractérisant cette population et cela conduit inexorablement à des actions de conversion des gens du voyage aux fonctionnements économiques sédentaires, et donc, de droit commun. Dans le même temps, tandis que les actions d'insertion se mettent en place, la population des gens du voyage souffre de plus en plus d'inadaptation du fait, entre autre, de cadres législatifs pénalisant fortement la rentabilité de leurs activités (coût de l'entrepreneuriat : charges sociales, crédits, investissements en matériel homologué, assurances etc...) ou limitant de façon drastique leur pratique (réglementation concernant la récupération des déchets, et de professions telles que le porte à porte, le commerce ambulancier, le stockage et le transport de déchet, le ramonage, le désamiantage etc...).

D'un point de vue législatif les gens du voyage sont soumis à certaines contraintes que la législation française a mis en place soit pour régler directement leur activité itinérante, ou soit indirectement. Les lois qui paraissent les plus à même d'impacter les activités professionnelles des gens du voyage sont les suivantes:

- réglementation des activités ambulantes, commerciales et artisanales;
- réglementation des activités de récupération des déchets, réglementation des déchetteries;
- réglementation de la concurrence.

Face à la complexité du système économique et social, leurs capacités d'adaptation traditionnelles se heurtent là à un obstacle incontournable : la maîtrise de la lecture et de l'écriture qui est la clef nécessaire pour la moindre démarche administrative avalisant l'exercice de ces professions qui, jusque là, pouvaient s'exercer sans autres formes de procédures. Les contrôles se renforçant, les gens du voyage se voient pressés de modifier profondément leur façon de vivre puisque toute démarche administrative, outre la connaissance de la lecture et de l'écriture, implique également un lieu de résidence fixe. Ne pouvant répondre aux injonctions légales, ils sont donc considérés comme délinquants, inadaptés, instables et peu dignes de confiance.

Depuis de nombreuses années des actions se sont mises en place pour faciliter l'insertion professionnelle des gens du voyage. Les préconisations dans ce domaine se sont centrées sur deux axes principaux :

- la lutte contre l'illettrisme;
- la formation professionnelle et la validation d'acquis ainsi que la régularisation des activités indépendantes.

B/ L'apport du GIP AGV 35

La mission d'AGV 35 consiste à apporter un accompagnement socio-professionnel, celui-ci se décline autour :

- du recueil des éléments sur les thématiques d'emploi, de banque, d'assurance, des titres de circulation ou d'identité, pour renseigner les voyageurs, élus et techniciens ou partenaires,
- d'un accompagnement des voyageurs entrepreneurs dans le suivi de leurs activités en lien avec les animateurs locaux d'insertion du département et de l'ADIE. Le suivi administratif est assuré par des permanences à Rennes sur le terrain du Gros Malhon (tous les mardis après-midi de 14H00 à 17h00) ainsi qu'à Villejean au CCAS/CDAS (Tous les lundis après-midi de 14H00 à 17H00. Lors de ces permanences, il est proposé une aide à la gestion administrative et comptable de l'entreprise : cotisations RSI, modalités de paiement, régularisation de dossier, d'échéances, déclaration de revenus auprès de la CAF et du RSI, dossier de couverture de santé (affiliation sécurité sociale, CMU), taxe professionnelle, impôt sur le revenu, problématiques en matière bancaire et d'assurances.
- Ces actions d'accompagnement concernent donc essentiellement :
 - le suivi administratif (tenue de registre, courriers, impôts et caisses sociales);
 - l'orientation pour les formalités d'immatriculation.

C/ La période d'observation concerne l'année 2010

Le contexte économique, social et juridique en constante évolution nécessite une attention permanente. Ceci oblige donc à suivre les évolutions législatives et réglementaires. Ce temps représente 7% de l'activité du chargé de mission insertion professionnelle d'AGV 35.

Depuis le début de l'année : il y a eu 137 rendez-vous avec les voyageurs entrepreneurs. La durée moyenne des entretiens est de 1H00.

La répartition des RDV se distingue selon les thématiques suivantes (fiche de suivi rdv entrepreneurs) :

- Pour 27% des rendez vous, le motif principal concerne les relations avec le RSI (Régime social des indépendants).
- 20% des rendez vous ont pour motif les échanges avec la CAF, et il y a autant de rendez-vous pour des informations généralistes sur la compréhension du système économique et social national.
- Ensuite, 12% des entretiens concernent les relations avec l'administration fiscale (impôts et taxes divers : taxe professionnelle, obtention de la déclaration de non imposition ou la déclaration complémentaire des revenus).
- Dans le cadre de la légalisation des pratiques professionnelles des gens du voyage : 5,8% des rendez-vous sont en relation avec la création d'entreprise. Il en est de même concernant les contentieux : recouvrement de créance, saisie de biens, amendes diverses (5,8%).
- Enfin, il y a autant de rendez-vous concernant des problématiques bancaires et d'assurances (3,6% et 3,6%).

D'après les statistiques calendaires, le temps consacré à l'insertion professionnelle représente 49% du temps de travail du chargé de mission qui travaille également sur le volet médiation.

Au regard de ces éléments, des nuances subsistent. Si les principaux rendez-vous concernent les relations avec le RSI ou la CAF, cela ne traduit pas nécessairement des difficultés avec ces services. En effet, pour les deux, il existe une nécessité de déclaration trimestrielle pour le voyageur entrepreneur. Au regard des relations avec l'administration fiscale, il y a 2 événements annuels (impôts sur le revenu des personnes physiques et sur les revenus complémentaires, la taxe professionnelle).

L'année 2010 a été importante pour les entrepreneurs voyageurs, notamment par l'augmentation des contrôles sur la nature des activités exercées par les gens du voyage, ainsi que sur le travail dissimulé.

Aussi, des procédures de contrôles ont été renforcées sur les créations d'entreprises en particulier sur les exigences de diplômes pour les activités réglementées. Enfin, du fait du travail dissimulé, des radiations ont été effectuées pour les prestations RSA.

VII/ LE LOGEMENT

A/ Informations générales

1. Les missions du GIP

AGV 35 accompagne les gens du voyage dans leur demande de logement autre que la caravane mais également dans des projets d'habitat intégrant la caravane.

L'accompagnement est destiné aux personnes qui, confrontées à un cumul de difficultés financières et d'insertion sociale, rencontrent des problèmes particuliers pour accéder à un logement décent ou à s'y maintenir.

Elles peuvent être propriétaires, occupants, impécunieux, accédants à la propriété en difficulté, locataires ou candidats à la location, sous locataires ou résidents.

Ces besoins sont pris en compte et étudiés avec les partenaires concernés, dans le cadre des dispositifs de droit commun notamment du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD).

Ces personnes font l'objet d'un soutien socio-éducatif spécifique pour permettre l'élaboration et la conduite d'un projet « insertion/logement » dans le cadre de l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) financé par le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) - Intervention sur la base de la convention - Accueil des gens du voyage 35 convention ASLL des personnes en grande difficulté –

La mission d'accompagnement peut porter sur les points suivants :

- aider et accompagner dans la recherche et l'accès à un logement autonome;
- accompagnement à l'autonomie des personnes;
- aider à la gestion budgétaire pour le maintien dans le logement;
- prévenir un risque d'expulsion locative.

AGV35 intervient auprès des familles en demande d'habitat diversifié dans le cadre de la politique d'action sociale du département.

La mission d'accompagnement peut porter sur les points suivants :

- accompagnement des personnes qui vivent en caravane et qui ont un projet d'habitat diversifié;
- aider et accompagner dans un projet d'amélioration de l'habitat;
- aider et accompagner un projet d'accession à la propriété.

2. Lieux d'intervention

Le suivi est exercé :

- soit auprès des ménages en caravane, pour un accès au logement ;
- soit au domicile du ménage, dans le parc privé ou dans le parc public ;
- soit dans toute autre formule d'hébergement non institutionnelle.

3. Modalités d'intervention

elles se présentent sous la forme :

- d'accompagnement individualisé contractualisé sur une durée limitée dans le temps lorsqu'il s'agit d'une mesure ASLL;
- d'accompagnement d'un individu ou d'un groupe familial dans son projet d'habitat diversifié.

4/ La prescription

- Dans le cadre de l'ASLL, les mesures individuelles sont généralement prescrites par la CLH de Rennes Métropole. Cette prescription s'effectue sur la base d'un diagnostic.
- Accompagnement des individus et des groupes dans le cadre de la politique d'action sociale.

B/ Les ménages accompagnés

1. Description du public

Profil des personnes accompagnées		
Année		2010
Nombre de contrats ASL en logement		8
Nombre de familles accompagnées		30
Situation Familiale	<i>Homme seul</i>	2
	<i>Femme seule</i>	1
	<i>Homme avec enfant(s)</i>	1
	<i>Femme avec enfant(s)</i>	7
	<i>Couple avec enfants</i>	17
	<i>Couple sans enfants</i>	2
Niveau de ressources	<i>Sans ressources</i>	0
	<i>Minimums sociaux</i>	29
	<i>Revenus d'activité</i>	1
	<i>Autre (retraite...)</i>	0

2. La diversité de la demande

30 familles ou ménages ont bénéficié d'un suivi dans le cadre de l'accompagnement social lié au logement dont 8 occupent un logement.

Nombre d'accompagnements	Orientation de la CLH
8	ASL contractualisés
9	Demandes de logements adaptés
10	Demandes de logements adaptés spécifiques
1	AIVS
2	Autre

TERRITOIRE D'INTERVENTION	MODALITÉS D'INTERVENTION	TYPES DE MESURE OU D'ACCOMPAGNEMENT	PUBLIC CONCERNÉ	MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT
Département d'Ille-et-Vilaine	<ul style="list-style-type: none"> - Soit auprès des ménages en caravane, pour un accès au logement ou dans un habitat. - Soit au domicile du ménage, dans le parc public ou dans le parc privé. - Soit dans toute autre formule d'hébergement non institutionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche de logement ou d'habitat adapté - Accès / installation dans le logement - Maintien dans le logement - Amélioration de l'habitat 	<ul style="list-style-type: none"> - Les gens du voyage qui souhaitent se sédentariser. - Les ménages ou familles cumulant un certain nombre de difficultés freinant leur accès direct à un logement 	<ul style="list-style-type: none"> - 1er RDV permettant une évaluation de la situation. - Orientation et/ou accompagnement dans les démarches liées au logement ou l'habitat - Accompagnement à la recherche d'un logement ou habitat adapté et/ou aide au maintien dans l'habitat - Mandatement du PACT 35 - Mesures individuelles d'ASLL : <ul style="list-style-type: none"> ■ Suivi personnalisé lors de l'entrée dans les lieux : accompagnement physique du ménage pour visiter le logement, signer le bail ou rechercher du mobilier ■ Instruction des demandes d'aides FSL VAD régulières pour vérifier l'appropriation du logement ■ Des rencontres au bureau pour suivre l'évolution de la situation. ■ Aide au maintien : appropriation du logement, intégration dans le quartier ou la commune, relations de voisinage, suivi budgétaire...

3. Situation de logement en début de mesure

Nombre de ménages accompagnés		30
Situation de logement des personnes accompagnées	Logement social (mutation)	
	Caravane	30

4. Les étapes d'un parcours logement

a. Définir le projet logement

Nous rencontrons la famille afin d'effectuer un diagnostic, d'identifier le parcours résidentiel, clarifier la demande en terme de besoins, la typologie du logement, la localisation, les moyens financiers, son urgence, les atouts et les points pouvant faire obstacle ou amenant des difficultés.

L'accompagnement est personnalisé, parfois il commence par une aide aux démarches administratives, l'accès aux droits, constituer les dossiers de demande de logement.

Évaluer la situation globale du ménage en terme de revenus, de charges, d'endettement, de modes de paiement liés à la situation bancaire et d'évaluation du budget.

b. L'accès au logement

- Travailler avec le ménage sa capacité à se saisir d'une proposition. (Obstacles matériels, réticences psychologiques...). L'accompagner à la visite du logement si besoin, à l'état des lieux et la signature du bail. L'accompagner à l'accès aux énergies (TPN éventuellement), à la souscription de l'assurance habitation

- Solliciter les dispositifs d'aide à l'accès, notamment le FSL.
Accompagner à la gestion : compréhension et gestion des factures locatives et charges annexes, rappels de charges, taxe d'habitation, redevance, connaissance et mise en place des différents modes de paiement. Sensibiliser le ménage à la maîtrise des dépenses d'énergie
- Aborder les questions liées aux règles de voisinage et à l'utilisation des espaces communs
- Faciliter le repérage et si nécessaire le lien avec l'environnement immédiat (transports, services publics, services sociaux, école, modes de garde...)
Instaurer le lien avec le bailleur (service de gestion, service technique).

c. Se maintenir dans le logement

- Aider à se maintenir dans le logement ou travailler un autre projet logement.
Identifier la problématique : dettes, problèmes de comportement, les problèmes à l'origine du dysfonctionnement
- Travailler sur les questions relatives à : « Comment la famille se sent dans ce logement, cet immeuble, ce quartier ? Le logement est-il toujours adapté ? L'environnement répond-il aux besoins du ménage ? Reprendre les différents points que l'on est amené à aborder dans le cadre d'une mesure accès, notamment la gestion des factures locatives, les différents modes de paiement, globalement le suivi budgétaire
- Appui aux démarches de relogement ou de recherche d'hébergement quand le maintien n'est pas possible

5/ La mobilité résidentielle s'inscrit dans un parcours

La particularité des gens du voyage c'est l'ancrage dans les lieux et les trajectoires résidentielles. Il nous faut faciliter le parcours résidentiel des gens du voyage : de l'aire d'accueil au logement, soit locatif, soit en accession à la propriété sans exclure les terrains familiaux.

Nous accompagnons les familles dans le cadre de l'accès et/ou du maintien dans le logement parce qu'elles sont issues de la communauté des gens du voyage. Elles ne présentent pas toutes forcément une problématique.

Cependant les relations de voisinage et l'insertion dans l'environnement social sont des éléments qui implicitement motivent l'accompagnement social lié au logement.

Nombre de ménages accompagnés		30
Éléments motivant l'ASL	Accès	3
	Accompagnement au logement et à l'autonomie dans le logement	1
	Les relations de voisinage	
	L'insertion dans le logement	4
	Accompagnement dans caravane	22

C/ Le mandatement

1. La Commission Locale de l'Habitat (CLH)

- Pour un certain nombre de familles, l'instruction d'un dossier de demande destiné à la CLH est nécessaire parce que la situation de la famille le justifie (RSP) ou parce qu'il s'agit d'une demande particulière (recherche de solutions adaptées).
En effet, la CLH a pour mission de traiter les situations prioritaires et contribue à la recherche de solutions adaptées aux personnes concernées.
La CLH fait une proposition adaptée aux besoins de la famille (composition familiale, secteur géographique, type de logement...).
- Dans le cadre de la mise en œuvre d'une mesure d'ASL, la CLH mandate un intervenant d'AGV35 pour réaliser un accompagnement social.
- Le travailleur social accompagne les familles dès l'instruction des demandes de logement transmises à la CLH de Rennes Métropole.
L'accompagnement peut se dérouler sur une durée plus ou moins variable. Le travailleur social intervient auprès des familles en caravane.
A l'entrée dans le logement, le travailleur social mandaté propose une contractualisation auprès du ménage pour une durée moyenne de 6 mois à 1 an renouvelable une fois.
Dans les faits, nous avons accompagné quelques familles plus longtemps que cela.
- Dans le contrat apparaissent les engagements du service intervenant (visites à domicile, accompagnement pour certaines démarches, gestion budgétaire, médiation, instruction d'une demande d'aide financière...) mais aussi des engagements du ménage (appropriation du logement, comportement vis-à-vis du voisinage, paiement des charges liées au logement etc).
- A l'issue, une évaluation du parcours du ménage avec le travailleur social finalise l'accompagnement.
- Il est nécessaire d'instaurer une relation de confiance, tant du côté des usagers que des bailleurs.
Les personnes qui bénéficient d'un accompagnement présentent des profils très différents. Beaucoup d'entre elles présentent une bonne autonomie dans la vie quotidienne. Mais, certaines personnes peuvent avoir du mal à faire usage de leurs potentialités parce qu'elles sont anesthésiées par les difficultés de leur vie ou par méconnaissance. Le regard positif porté sur elles leur redonne confiance.
Concernant les bailleurs, ils expriment une confiance quant à la capacité du travailleur social à stabiliser, à renforcer la famille dans son inscription sociale.
- Cependant, il n'est pas possible de généraliser, l'accompagnement des familles se fait au cas par cas.

2. Les moyens

Le contrat d'accompagnement est un outil permettant de poser par écrit les objectifs et les engagements. Les visites à domicile, permettent quant à elles de sentir, au travers de l'ambiance qui règne dans un logement si la personne est en train de s'intégrer ou non.

L'accompagnement social lié au logement dans le sens large constitue une garantie pour les bailleurs, pour les collectivités mais également pour les familles.

D/ les ménages refusés

La particularité du service d'accompagnement social lié au logement D'AGV 35 est que l'ASL est implicitement lié à la demande de logement (élément précisé dans l'évaluation). Généralement, la famille accepte l'accompagnement mais n'adhère pas toujours lorsqu'elle est dans le logement.

L'ASL sous forme de contrat n'a pas toujours de sens pour la famille, d'autant plus qu'elle présente bien souvent une autonomie dans le quotidien.

Notre réflexion s'est portée sur la distinction à effectuer entre l'instruction de la demande et l'engagement de la famille pour un accompagnement social lié au logement formalisé par écrit.

Nombre de ménages refusés par la CLH		2
Motifs du refus	Situation financière incompatible avec un accès au logement	1
	Refus du caractère prioritaire de la demande	1

E/ les ménages sortis

1. Motifs de sortie

Nombre de ménages sortis		4
Motifs de Sortie	Évolution positive (personnes considérées comme autonomes)	1
	Passation à un service de secteur	2
	Pas d'adhésion à l'accompagnement	1

Il est à noter que concernant, les personnes accompagnées dans le cadre de l'habitat spécifique, une famille a bénéficié d'un accompagnement par le PACT 35 durant l'année 2010 et AGV35. Elle est actuellement installée légalement sur son terrain privé et ne bénéficie plus de suivi dans le cadre de l'accompagnement lié à l'habitat.

2. Durée d'accompagnement des personnes sorties du dispositif ASL

Nombre de mesures terminées		4
Durée des mesures	De 3 à 6 mois	
	1 an	3
	+ de 2 ans	1

3. Situation de logement en fin de mesure

Situation de logement des personnes sorties du dispositif	Logement social	3
	caravane	1

F/ Les partenaires

Nous travaillons en étroite collaboration avec les bailleurs sociaux et/ou les partenaires afin de répondre au mieux aux besoins des familles et faciliter ainsi leur intégration dans le logement et son environnement.

Nos principaux partenaires sont la CLH, les bailleurs sociaux, les CDAS, les CCAS, les différents services spécialisés, les collectivités, le PACT ARIM, l'AIVS, la Fondation Abbé Pierre, l'hôpital etc.

G/ Les perspectives

Lorsque les besoins des familles s'avèrent être des besoins d'habitat pérenne, les politiques publiques doivent alors répondre non plus en terme d'aire d'accueil (politique spécifique) mais en terme de logement adapté (terrain familial ou habitat social par exemple), relevant de la politique locale de l'habitat et du PDALPD.

Bon nombre de familles accueillies sur les aires demandent à accéder à des projet d'habitat adapté.

CHAPITRE 2/ La médiation

La mission de médiation et de développement est une mission départementale, elle concerne aussi bien l'accueil sur les aires que les grands passages estivaux, l'accueil des groupes familiaux, la maîtrise des stationnements illicites et l'utilisation des terrains privatifs. Elle participe avec les collectivités et les autres partenaires au développement de l'accueil des familles du voyage et à leur intégration dans leur environnement social et économique. C'est aussi une mission d'assistance et de conseil auprès des collectivités accueillantes.

Sur le terrain, les interventions se traduisent d'une part, par l'accompagnement des collectivités dans la réalisation des aires et dans la gestion de l'accueil, et d'autre part dans la gestion des situations délicates. On distingue 5 grands groupes d'actions : l'accompagnement des familles, les aires d'accueil, les grands passages et l'accueil des groupes familiaux, les stationnements illicites et l'utilisation des terrains privatifs. L'ensemble de ces actions sont menées en coordination avec un réseau de partenaires impliqués dans l'accueil des gens du voyage.

I/ LES AIRES D'ACCUEIL

Les interventions sur les aires d'accueil ont concerné 16,84% de l'activité globale en 2010. Elles regroupent les passages réguliers sur les aires d'accueil dans le cadre de la médiation préventive et les interventions sollicitées dans le cadre des médiations de conflit.

La médiation préventive est destinée à établir un lien constant avec le terrain. Sa fréquence est une fois par quinzaine (ou par mois) et par terrain en temps normal. Elle permet d'établir un état des lieux permanent des conditions de l'accueil et de maintenir un dialogue permanent entre les acteurs du territoire. Ces contacts permettent parfois de déceler les signes avant-coureurs de certaines tensions.

La médiation de conflit intervient soit à la demande de la collectivité gestionnaire, soit à la demande des usagers suite à une situation problématique : problème technique, retard de paiement, tension ou conflit, problème de gestion, etc. Dans un premier temps, on privilégie le diagnostic de la situation en rencontrant les acteurs concernés, ensuite on formule une préconisation pour aider à la résolution de la situation. La médiation de conflit puise son efficacité de la collaboration constructive des partenaires (communaux et intercommunaux) et de l'impact positif des interventions préventives qui permettent aux usagers de se sentir acteurs dans les préconisations formulées.

En 2010 les interventions sur les aires d'accueil (ou terrains désignés) ont concerné principalement deux pôles. Le premier est relatif à des problématiques d'accueil et de gestion (règlement intérieur, pratique de gestion,), le second est en lien avec l'environnement accueillant (voisinage et vivre ensemble).

Les problématiques d'accueil et de gestion sont gérées en étroite collaboration avec les gestionnaires (communaux et intercommunaux) sur qui pèse la réalité de l'accueil et de la gestion. La médiation s'appuie en partie sur l'implication professionnelle des gestionnaires. Il s'agit souvent des cas relatifs à l'application du règlement intérieur et du respect des règles de vie en communauté.

Des interventions visant à favoriser le vivre ensemble pour faire le lien entre les familles du voyage accueillies sur un territoire et les riverains utilisateurs de ce même territoire. Une forme de médiation territoriale se met progressivement en place suite aux sollicitations des riverains qui expriment leur gêne d'être à proximité d'une aire d'accueil. Ainsi, en 2010 trois rencontres de riverains ont été effectuées pour traiter des problèmes avérés.

Le développement de ces rencontres de médiation territoriales apparaît comme une nécessité pour favoriser une cohabitation pacifique entre famille accueillies et riverains.

II/ L'ACCUEIL DES GRANDS PASSAGES ET DES GROUPES FAMILIAUX (cf annexe page 71)

Ils regroupent les accueils hors aires d'accueil (ou terrains désignés).

Les grands passages se produisent pendant la période estivale, entre fin mai et début septembre. Ils sont motivés dans la plupart des cas par des missions évangéliques qui regroupent entre 50 et 200 caravanes par rassemblement pour une durée qui varie de une à deux semaines. A titre exceptionnel, des rassemblements « laïques » se déroulent pour des raisons d'exercice d'activités économiques.

L'organisation de ces grands passages consiste d'abord à leur programmation dès le début de l'année, ensuite à préparer leur accueil en coordination avec les collectivités accueillantes et enfin à les accueillir en organisant leur installation dans des conditions acceptables pour tous. En 2010, 8,59% de l'activité de la médiation a été consacrée aux grands passages avec 25 cas qui ont été gérés.

L'accueil des groupes familiaux concerne les demandes de stationnement formulées par les familles et motivées par un événement familial. Dans la plupart des cas, ce besoin s'exprime pour des raisons d'hospitalisation par exemple. Plusieurs accueils urgents ont été organisés sur le département, notamment 4 dans le nord du département (Saint Malo, Cancale, St Coulomb et St Méloir), un à Fougères et plus nombreux sur le territoire de Rennes Métropole.

Ces accueils qui ont été organisés en 2010 ont été gérés en coordination avec les communes accueillantes. La médiation d'AGV35, après avoir sollicité de nombreuses communes pour répondre aux besoins d'accueil exprimés par le groupe familial, est intervenue pour organiser la gestion de ces séjours ponctuels. À savoir, la mise en place d'un accord qui prévoit les conditions provisoires de l'accueil et du séjour avec le paiement d'une redevance en contrepartie des consommations en eau et en électricité. Le bon déroulement de ces accueils n'est pas réalisable sans le rôle actif des communes qui accueillent, de la Préfecture et des communautés de communes ayant la compétence de l'accueil. Chacun intervient en ce qui le concerne.

III/ LES STATIONNEMENTS ILLICITES

Ils s'étalent sur toute l'année, les stationnements illicites se caractérisent par un nombre de caravanes inférieur à 50. On distingue trois sortes de stationnements illicites. D'abord, les stationnements d'errance qui concernent des groupes qui ne peuvent ou ne veulent pas intégrer les aires d'accueil. Ensuite, les stationnements spontanés des groupes qui s'installent sur un endroit repéré à l'avance et mettent les collectivités devant le fait accompli. Ils se caractérisent par un nombre de caravanes qui dépasse légèrement la capacité d'accueil d'un terrain désigné (15 à 20). Enfin, les familles qui motivent leur stationnement par une raison recevable (permis de conduire, papiers CAF, etc.) et se posent spontanément sur un endroit.

La médiation n'a pas vocation à autoriser (ou interdire) un stationnement. Elle consiste à établir un lien entre les protagonistes. Elle peut faire des préconisations dans le cadre des lois et règlements relatifs à l'accueil des gens du voyage.

Le travail de mise en relation est précédé par un diagnostic de la situation sur le terrain. Lors de cette étape les protagonistes sont informés de leurs droits et obligations par rapport à la situation dans laquelle ils se trouvent. Ensuite, une évaluation des possibilités de solutions (d'accueil) est faite. Ce travail d'évaluation peut s'étendre sur un territoire élargi. La recherche de solutions dépend essentiellement de la capacité du dispositif à accueillir les familles sur les aires d'accueil, de la propension des communes à accueillir et de la solidarité entre les communes quand il s'agit de trouver un endroit pour un stationnement provisoire.

Dans tous les cas, les préconisations de la médiation se réfèrent aux recommandations du schéma départemental, dans le cadre des lois et règlements relatifs à l'accueil des gens du voyage et dans le respect strict de l'ordre public.

IV/ L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

22,03% de l'activité globale en 2010 avec 49 situations traitées. L'accompagnement et le suivi des familles regroupent les actions de médiation effectuées auprès des familles accueillies principalement sur les aires (ou terrains) d'accueil à leur initiative ou à l'initiative de la collectivité gestionnaire. Nos interventions auprès des familles ont concerné deux grands axes. Le premier est relatif aux retards de paiement des redevances et les impayés datant de plusieurs séjours. Le second concerne les pratiques de gestion et la vie sur le terrain.

Le règlement hebdomadaire des redevances, le diagnostic fait d'abord la distinction entre les familles qui ne peuvent pas payer des familles qui ne veulent pas payer. Ensuite, des propositions sont faites en concertation avec les collectivités accueillantes tel que le paiement facilité pour les familles en difficultés financières. Pour celles qui ne veulent pas payer, l'objectif est de rappeler les règles à respecter en déconstruisant progressivement les raisons du blocage. En cas d'échec, la mise en œuvre des sanctions prévues dans le règlement intérieur est toujours préconisée.

Pour les impayés accumulés de plusieurs séjours, l'objectif est de trouver un compromis avec les protagonistes pour un paiement étalé dans le temps (en plusieurs fois) : Sur les terrains de Rennes Métropole, une solution de prélèvement mensuel directement par le Trésor public est appliquée.

En ce concerne les pratiques de gestion et la vie sur le terrain, les actions sont menées sur l'aire en coordination avec les gestionnaires et les partenaires concernés. Dans la plupart des cas, il s'agit des situations délicates et/ou des familles en difficultés (réputées difficiles). Ce sont des situations qui demandent un suivi continu et des périodes de cogestion. En cas de situation difficile, il est important pour les gestionnaires de ne pas s'enfermer dans des difficultés pour lesquelles ils n'ont pas de solution. La médiation offre donc au gestionnaire l'occasion de réfléchir (pas tout seul) au modèle de gestion approprié à la situation présente. Pour les cas relatifs à la vie sur le terrain, le médiateur assure l'interface entre les familles du voyage d'une part, et l'environnement qui les accueille d'autre part.

VI/ LES TERRAINS PRIVATIFS

Plusieurs familles du voyage ont acheté des terrains, en zone agricole dans l'espoir de pouvoir les utiliser comme un lieu de stationnement pour leurs caravanes. Mais le raccordement aux réseaux d'eau et d'électricité s'avère impossible compte tenu de leur zonage, ce qui provoque des situations conflictuelles et des malentendus entre ces familles propriétaires d'un terrain agricole (privé) et les communes où se trouve le terrain. Ainsi, 8 dossiers sont en cours de traitement pour trouver une solution adaptée pour les familles et compatible au PLU de la commune. La piste de l'habitat privé doit venir alimenter des solutions à ce problème.

VII/ PARTENARIAT ET COMPLÉMENTARITÉ ENTRE RENNES MÉTROPOLE ET AGV 35

Concernant le stationnement spontané sur Rennes Métropole, l'année 2010 est une période de mise en place du partenariat et de la complémentarité entre AGV 35 et Rennes Métropole. Ce partenariat au début à été un peu contrarié du fait que les communes de Rennes Métropole ont le réflexe de contacter Rennes Métropole dès qu'il s'agit de la question des stationnements des Gens du voyage. Cette année a permis de définir et de répartir les compétences en matière de stationnement spontané, entre Rennes Métropole et AGV 35. Ainsi sur le territoire de Rennes Métropole, AGV 35 intervient lorsque le stationnement se déroule sur un terrain privé, et Rennes Métropole sur les terrains communaux des communes de Rennes Métropole. Il arrive quelquefois que des interventions de Rennes Métropole se

déroulent sur des terrains privés, et que AGV35 participe à la gestion de stationnements sur des terrains communaux. En effet, il est parfois nécessaire de collaborer sur l'une ou l'autre des situations pour les agents, afin de pouvoir exercer des pressions sur les gens du voyage pour encadrer les délais, ou sur la nécessité et l'obligation de quitter le lieu de stationnements.

Pour tous les stationnements, il est déterminé un critère de recevabilité de la demande de stationnement, fondé sur la nature et la cause du stationnement. Ainsi, la motivation à la médiation du stationnement est soumise à l'exigence d'un suivi médical ou d'une hospitalisation, de soins pour une ALD 30, ou pour un décès.

Toutefois, Rennes Métropole conserve toutes les compétences en matière logistique pour les stationnements spontanés (mise à disposition de bennes....).

Durant l'année 2010, les stationnements spontanés localisés pour la plupart sur Rennes Métropole s'élèvent à 46.

La répartition selon les communes est la suivante :

Cesson-Sevigné et Chantepie : 8 ; Pacé : 7 ; Rennes : 6 (Cleunay/Beaulieu/Villejean) ;

Saint-Jacques-de-la-Lande : 5 ; Noyal-Châtillon-sur-Seiche : 3 ; Bruz (ker Iann) : 3 ; La-Chapelle-des-fougeretz : 2 ; Saint -Gilles : 2 ; Saint-Grégoire : 2 ; Vern-sur-Seiche : 2 ; Pont-Péan : 2 ;

Betton : 1 ; Gévezé : 1 ; l'Hermitage : 1 ; Vezin-le-Coquet : 1

CHAPITRE 3/ La révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage

I/ LE TRAVAIL DE DIAGNOSTIC RÉALISÉ

Le diagnostic est basé sur les données recueillies lors des enquêtes et entretiens menés auprès des gens du voyage, et des collectivités (élus, chargés de mission communaux et intercommunaux, gestionnaires) Les partenaires et professionnels des secteurs de l'habitat, de la santé, de l'Éducation nationale, de l'insertion sociale et professionnelle ont aussi été interrogés avec l'appui de questionnaires ou dans le cadre d'entretiens.

A/ Les étapes du diagnostic

La Commission consultative de janvier 2008, a confié au Coordinateur départemental la tâche de réaliser la révision du schéma d'accueil des gens du voyage. Devenu Directeur d'AGV35 en 2009, il a pu s'appuyer sur son équipe pour mener à bien cette mission.

La Commission consultative s'est réunie le 15 décembre 2009 pour lancer la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Elle a validé la proposition de diagnostic construite par le GIP AGV35 et a décidé de la constitution d'un COPIL chargé de valider les propositions de diagnostic et de révision émises par AGV35.

Le COPIL s'est réuni deux fois le 19 mai et le 17 juin 2010, afin de valider l'état d'avancement du diagnostic.

B/ La méthode utilisée

1. Les moyens mis en œuvre

L'ensemble des chargés de mission d'AGV35 contribuent à la révision du schéma, en participant notamment au travail de conduite d'entretiens auprès des partenaires.

2 enquêteurs sont recrutés sur une période de 3 mois pour mener et saisir les enquêtes. Une chargée de mission spécifique « révision du schéma départemental » est recrutée pour mener à bien la mission de révision du schéma (diagnostic et écriture du nouveau schéma).

L'AUDIAR crée l'ensemble des grilles de saisie et réalise le traitement des données recueillies.

Les services du Conseil général et de l'Etat apportent un appui technique et institutionnel (envoi de courrier, travail de cartographie, etc.)

2. La conduite de questionnaires

a.auprès des collectivités

Un questionnaire a été conduit auprès de l'ensemble des élus, des chargés de mission et des gestionnaires des communes et des EPCI inscrits au schéma, afin de connaître leurs réalités et leurs besoins en terme d'accueil des gens du voyage.

Au total, 41 élus (maire ou adjoint) ont été interrogés à l'échelle communale, et 11 élus à l'échelle intercommunale.

Un total de 15 directeurs généraux des services (ou chargés de mission en charge de la question des gens du voyage) et de 34 gestionnaires ont été rencontrés.

b. auprès des gens du voyage

Plus de 100 ménages appartenant à la communauté des gens du voyage ont été interrogés, afin de connaître leur réalité, mais aussi leurs attentes et leurs besoins, sur les aires d'accueil en Ille et Vilaine.

3. La conduite d'entretiens

Sur chaque thématique, plusieurs professionnels ont été interrogés avec l'appui d'entretiens. Ces derniers ont été l'occasion de faire un état des lieux des pratiques développées en ce qui concerne l'accueil et l'accompagnement des gens du voyage et de mettre en perspective les besoins.

a. Habitat privé

Les travailleurs sociaux (conseillères en économie sociale et familiale, assistantes sociales, etc.) des CDAS, CCAS ou des associations de Redon, Vitré, Fougères, Saint-Malo et Rennes, ont été interrogés sur la question du logement des gens du voyage. De plus, les instances locales de l'habitat de Redon, Vitré, Saint-Malo, Fougères et Rennes ont aussi été questionnées sur le logement en Ile-et-Vilaine.

b. Scolarisation

Les professeurs de la coordination migrants, les directeurs d'écoles et les principaux des collèges, la chargée de mission gens du voyage du CNED ainsi que les bénévoles à l'accompagnement scolaire ont été entretenus sur la scolarisation des enfants du voyage.

c. Insertion sociale

le CLPS, et 8 assistantes sociales des CCAS et des CDAS

d. Insertion professionnelle

5 ALI des CDAS et des CCAS, l'ADIE, l'AFPA, la chambre des métiers et du commerce.

e. La santé

8 infirmières et médecins PMI, les infirmières de l'Éducation Nationale, les Directeurs d'hôpitaux, le Président de la MDPH et la SAFED.

4. Les études réalisées

Une étude sur l'implantation des terrains privés en Ile-et-Vilaine durant l'année 2008

Une étude sur les stationnements spontanés en Ile-et-Vilaine durant l'année 2009

Une étude bilan sur l'état d'occupation des aires en 2009

Différentes cartes recensant les stationnements spontanés, les terrains privés et faisant état de l'occupation des aires, ont été réalisées par l'AUDIAR et par les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

II/ LES RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC

A/ Le diagnostic sur les stationnement

Taux de réalisation des aires d'accueil en Ile et Vilaine au 15 septembre 2010 : 80%(45% au niveau national)

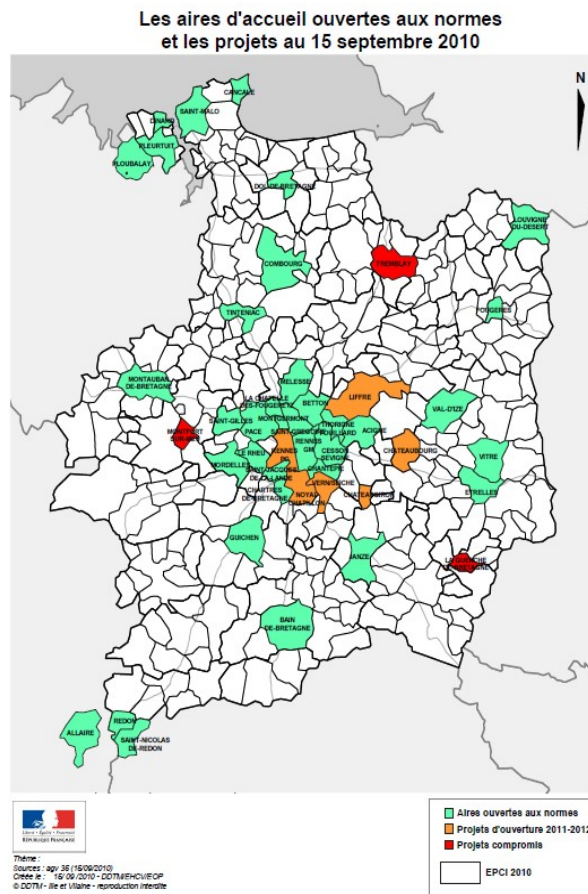
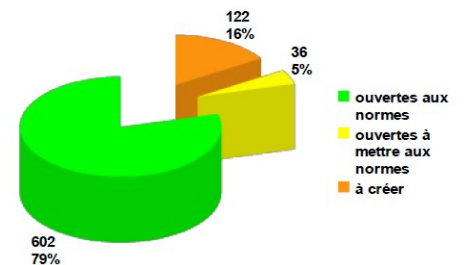


Figure 1 : places inscrites au schéma



1. Les aires d'accueil : (cf pages 17 à 40 du diagnostic)

41 communes inscrites au schéma devaient réaliser 45 aires d'accueil de passage. Au 15 septembre 2010, 80% des aires inscrites au schéma ont effectivement été créées (36 / 45), soit 602 places (pour 301 familles) sur les 760 prévues.

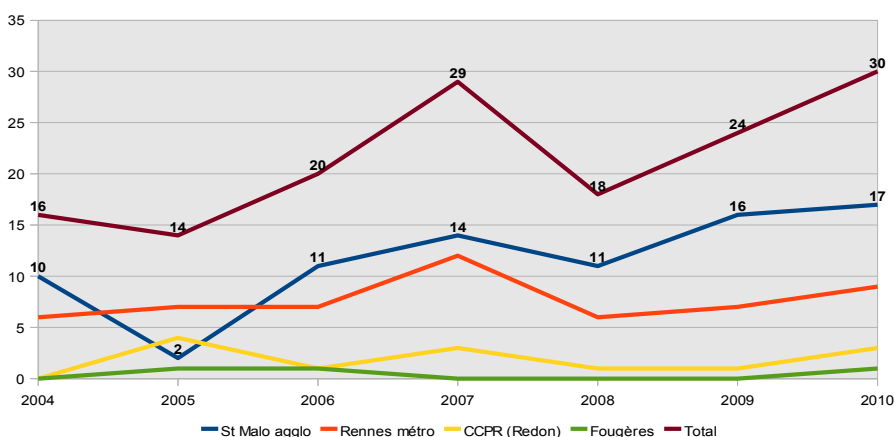
- Les constats sont les suivants : Des équipements individualisés conformes aux attentes des familles et des collectivités ; des modes de gestion diversifiés sur le département (gestion directe ou déléguée – prestataires publics ou privés) ; une harmonisation de la gestion difficile (tarifs – contrôles d'accès, etc) ; un réseau d'aires d'accueil dense sur les territoires les plus sollicités (le littoral et Rennes Métropole) ; une difficulté à connaître les places disponibles en temps réel sur le département (pour les collectivités comme pour les gens du voyage) ; des projets sociaux des équipements parfois négligés (problèmes de mobilisation du partenariat sur certaines aires d'accueil) ; des taux d'occupations des aires élevés en hiver et des durées de séjour parfois très importantes.
- Les enjeux identifiés sont les suivants : Ne pas créer de nouvelles aires d'accueil (4 équipements seront tout de même à réhabiliter sur Rennes Métropole) mais diversifier l'offre d'habitat pour proposer des solutions d'accueil durables aux familles fixées sur les territoires (habitat adapté, terrains familiaux) et pourquoi ne pas imaginer transformer de petites aires en terrain locatifs durables (notamment sur Rennes Métropole); travailler pour une meilleure harmonisation de la gestion des aires du département; réfléchir à un outil d'information des places disponibles

actualisé en temps réel et consultable par les collectivités et les gens du voyage; mieux contrôler et veiller au dynamisme des projets sociaux des aires d'accueil.

2. Les grands passages estivaux : (cf pages 41 à 51 du diagnostic)

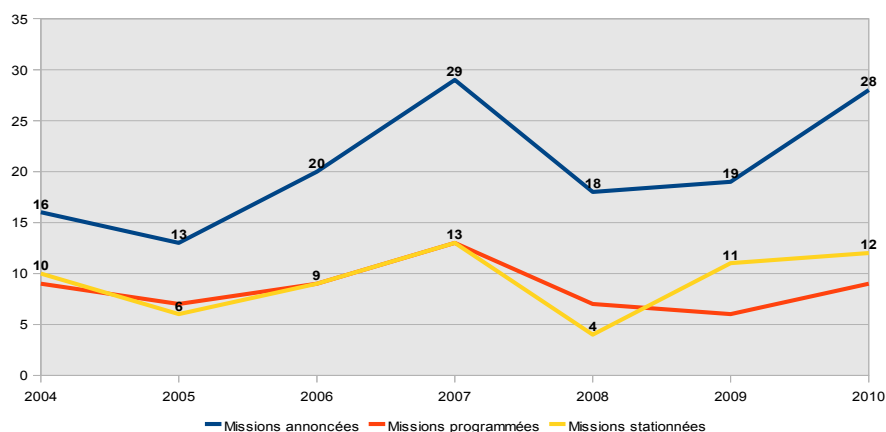
- 5 aires de grands passages devaient être créées sur le département :
 2 sur Rennes Métropole : un équipement pérenne existe depuis 2007 et un terrain provisoire est désigné chaque été.
 1 sur la CCPR : Redon a désigné un site depuis 2005 mais il est zone rouge du PPRI
 1 sur Fougères communauté : un équipement est désigné et équipé depuis 2006.
 1 sur Saint-Malo agglomération : l'agglomération n'ayant pas choisit de prendre cette compétence, c'est la ville de Saint-Malo qui a fait le choix de mettre un terrain provisoire à disposition des grands passages. De capacité d'accueil réduite, ce terrain n'accueille pas les groupes supérieurs à 80 caravanes.

Évolution et localisation des demandes depuis 2004



- 151 semaines de stationnement demandées sur 7 étés depuis 2004. Saint-Malo, la bande littorale et Rennes Métropole sont les secteurs géographiques les plus sollicités. La création des aires de grands passages sur l'ensemble du département devait permettre une meilleure répartition des stationnements mais il apparaît que Redon et Fougères attirent moins les grands groupes et ces équipements sont souvent sous-utilisés.

Point sur les grands passages depuis 2004



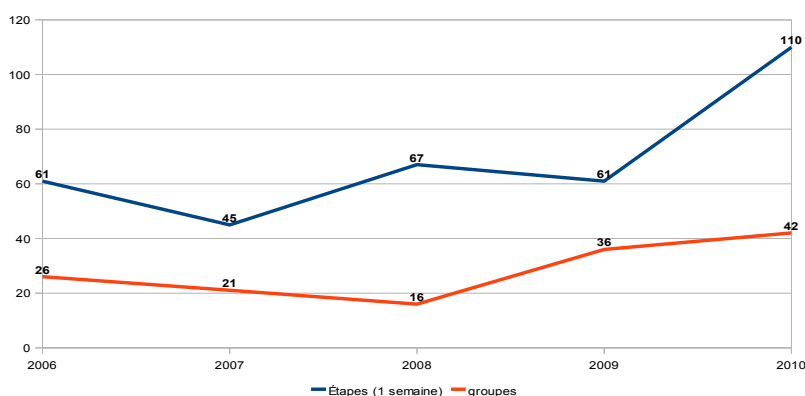
- Une relative régularité du nombre de stationnements chaque année depuis 2004. Une programmation trop réduite par rapport aux demandes depuis 2009.

71 semaines de stationnement sur les 151 demandées depuis 2004 (47% des demandes)
 Sur les 64 groupes effectivement accueillis depuis 2004, 60% avaient un accord préalable pour s'installer sur le lieu de stationnement.
 Sur les 71 semaines de stationnement constatées depuis 2004, 51% étaient localisées sur le littoral et 30% sur Rennes Métropole.

- Les constats sont les suivants : 50% des stationnements sont évités grâce à la coordination et la programmation effectuées depuis 2004; le secteur littoral est le plus sollicité alors qu'il est le moins bien équipé pour les grands passages; le taux d'équipement est suffisant sur le département excepté pour le littoral; la gestion des demandes tardives est toujours délicate mais le dispositif permet de les accueillir le plus souvent; le groupe type en Ille et Vilaine est composé de 100 caravanes et stationne 1 semaine.
- Les enjeux identifiés sont les suivants : Confirmer la coordination et la programmation des groupes en lien avec les départements voisins; Créer au moins deux aires de grand passage de capacité conforme à la loi de 2000 (200 places) sur le littoral en ciblant les EPCI comptant des communes de plus de 5000 habitants.

3/ Les groupes familiaux estivaux: (cf pages 52 à 64 du diagnostic)

Point sur les stationnements familiaux estivaux depuis 2006



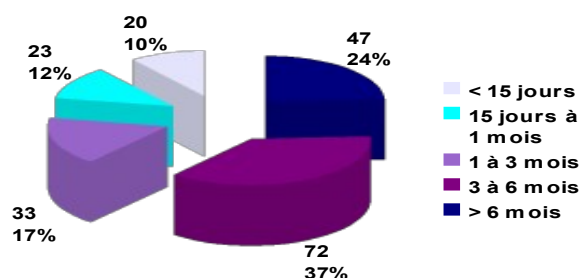
- Les constats sont les suivants : Des stationnements familiaux nombreux (337 semaines de stationnements estivaux en 5 ans) surtout sur Rennes Métropole (50%) et le littoral (40%). Une anticipation des arrivées presque impossible (groupes plus petits et plus mobiles). Des motifs variés (fermetures annuelles des aires, interdiction des campings aux caravanes double essieux, inadaptation des aires hivernales, attrait des marchés estivaux, etc.).
- Les enjeux identifiés sont les suivants : Créer des équipements de taille réduite (maximum 40 places) et adaptés aux conditions estivales (herbe et équipement minimal) sur le littoral (deux terrains nécessaires) et sur Rennes Métropole (projet de Bruz). Accompagner les collectivités dans la gestion de ces stationnements.

B/ Le diagnostic habitat

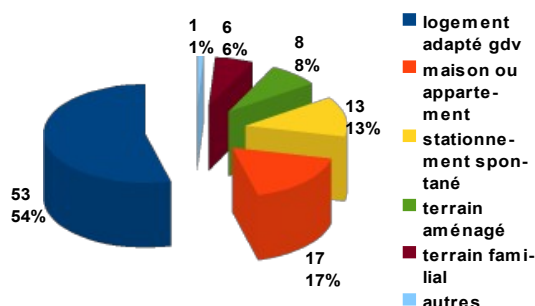
1/ la fixation des gens du voyage

- **Sur terrains privés** : 123 terrains privés implantés sur 42 communes (73% des terrains sont situés en zone agricole ou naturelle). 91 terrains sont sur l'arrondissement de Rennes, 23 sur l'arrondissement de Saint-Malo, 7 sur l'arrondissement de Redon et 2 sur l'arrondissement de Fougères.
- **Sur les aires d'accueil** : Sur le département, un taux d'occupation moyen de 73% (76% sur l'arrondissement de Rennes, 82% sur l'arrondissement de Fougères, 69% sur l'arrondissement de Saint-Malo et 52% sur l'arrondissement de Redon).

Ménages présents au 15 décembre 2009 selon leur durée de séjour



Les aspirations des gens du voyage en terme de choix d'habitat



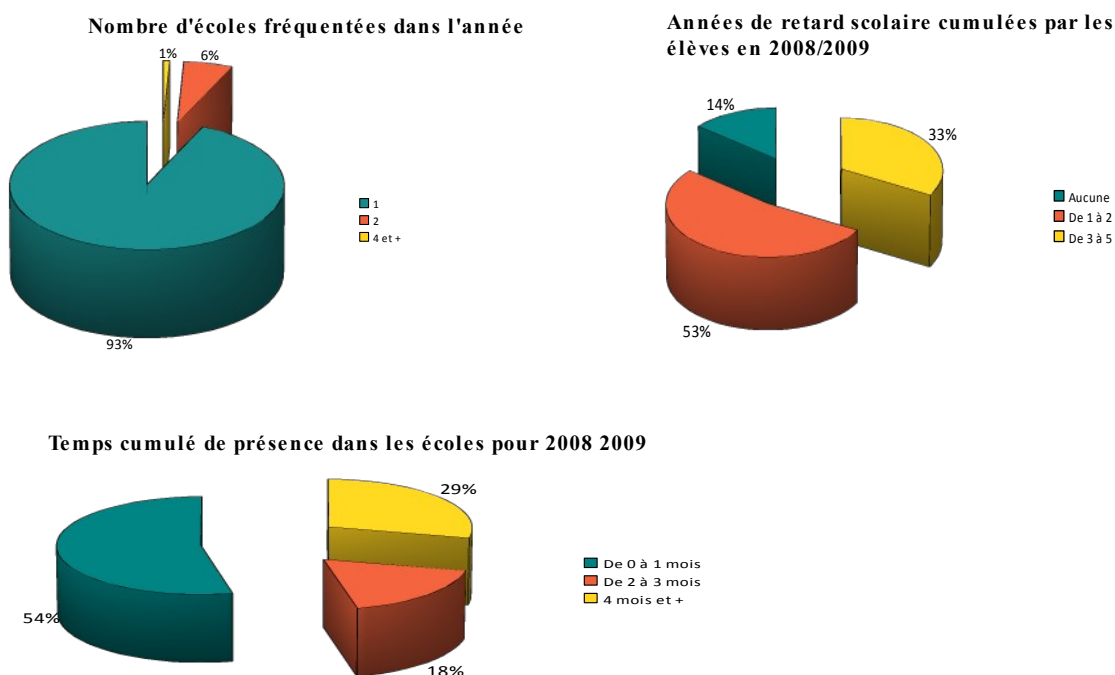
- **Les constats** : Les aires d'accueil sont nombreuses et bien équipées. Elles sont néanmoins occupées pour une part importante, par des familles semi-sédentarisées ou fixées qui aspirent à rester plusieurs mois sur ces équipements et qui réclament davantage de confort. Le stationnement durable de ces familles sur les aires ne leur permet pour autant pas d'accéder aux aides liées au logement (la caravane est reconnue comme de l'habitat par la loi de 2000, mais pas comme un logement) comme l'APL ou le FSL. Par ailleurs, les terrains privés en zone agricole ou naturelle sont nombreux et posent de grandes difficultés aux communes concernées. L'absence d'offre légale et le manque de projets d'habitat social adaptés peuvent expliquer ces constats.

- **Les enjeux** : Diversifier l'offre d'habitat en direction des gens du voyage avec une proposition de terrains familiaux ou d'habitat spécifiquement adapté aux gens du voyage (de l'habitat mixte bâti et caravanes). Chiffrer par EPCI les besoins à projeter sur le schéma 2011/2017. Proposer aux collectivités disposant d'aires d'accueil de petite capacité (3 ou 4 familles) ou à réhabiliter, de transformer ces équipements en habitat adapté (coût moindre pour les communes et gestion par les bailleurs sociaux).

En matière d'habitat privé, il faudra étudier au cas par cas ces situations et rechercher des voies de règlement sur la base de volontés tant du côté des élus que des voyageurs. Il semble par ailleurs nécessaire d'élaborer un véritable guide à l'attention des élus et des gens du voyage sur cet aspect (règles d'urbanisme, les PLU et l'installation de résidence mobile, la gestion de ces situations, les partenaires compétents, etc.)

C/ La scolarisation des enfants du voyage

1/ Les constats



583 enfants du voyage accueillis dans les écoles élémentaires en 2008/2009; Un forte fidélisation des familles à leur école; plus de la moitié des enfants sont présents moins d'un mois sur une année; des difficultés dans les apprentissages (illettrisme des parents, mobilité, pas d'assiduité scolaire, etc.). Dans les classes, les niveaux sont très hétérogènes et difficiles à gérer pour les équipes enseignantes.

102 jeunes ont été scolarisés dans le secondaire en 2008/2009. Le collège manque de sens pour les familles qui n'y voient pas une passerelle vers le monde professionnel. Les dispositifs spécifiques sont fragiles (les classes voyageurs) car parfois associés à un lieu de marginalisation. Enfin, le recours massif aux cours du CNED par les familles peut (sans accompagnement) conduire à des situations de démotivation ou de régression des acquis.

2/ Les enjeux

Travailler sur le niveau scolaire des enfants par le biais de dispositifs innovants voire expérimentaux et d'actions auprès des partenaires et des familles; travailler à une plus large diffusion des outils pédagogiques à disposition des enseignants; sensibiliser les familles au système éducatif et accompagner

les enfants (notamment ceux inscrits au CNED); sensibiliser et informer les équipes enseignantes sur l'accueil des gens du voyage; renforcer le partenariat et la coordination entre les acteurs.

D/ Le diagnostic santé

1. Les pathologies des gens du voyage

Les gens du voyage sont particulièrement exposés aux pathologies cardiovasculaires, aux cancers et aux problèmes bucco-dentaires.

Le rejet, l'exclusion et la promiscuité dont souffrent ces populations provoquent stress et états dépressifs. Les conditions de stationnement (proximité autoroutes, stations d'épuration et déchetteries, etc.) peuvent entraîner des épidémies et des pathologies infectieuses. Les activités professionnelles jouent un rôle sur l'état de santé. En effet, l'exercice du ferrailage et du brûlage expose les gens du voyage à des risques de saturnisme et d'intoxication cancérigènes à long terme.

2. Le rapport à la santé des gens du voyage

On note une prise en charge tardive de la maladie chez les adultes, une approche de la contraception et du suivi gynécologique freinée par la pudeur et les tabous et une préférence pour les visites à domicile que pour les rendez-vous en cabinet médical.

3/ Les enjeux

Agir sur les déterminants sociaux de la santé, sensibiliser et former les professionnels de santé, renforcer le suivi des soins et la prévention auprès des gens du voyage, développer la médiation santé sur chaque territoire et dans chaque institution pour favoriser l'accès au droit commun, développer l'intervention du personnel soignant PMI sur les terrains du département, renforcer la connaissance sur l'état de santé des gens du voyage par territoire et intégrer les gens du voyage aux réseaux de santé existants

E/ Le diagnostic insertion sociale

1. Les constats

Des familles, en majorité installées dans la précarité, ayant des difficultés à contractualiser (liées à la mobilité) et dont l'autonomie est limitée (liée à des problèmes d'illettrisme, entre autre.).

2. Quelques chiffres

600 sollicitations par les gens du voyage aux différents services sociaux du 35 en 2009/2010

150 suivis ponctuels et 200 suivis durables

338 ménages reçus par le service social d'AGV 35 en 2009/2010

Environ 400 aides financières instruites par AGV35 sur une année (des aides attribuées au titre de l'ASE, par le CCAS, le CCAS de Villejean et par les associations).

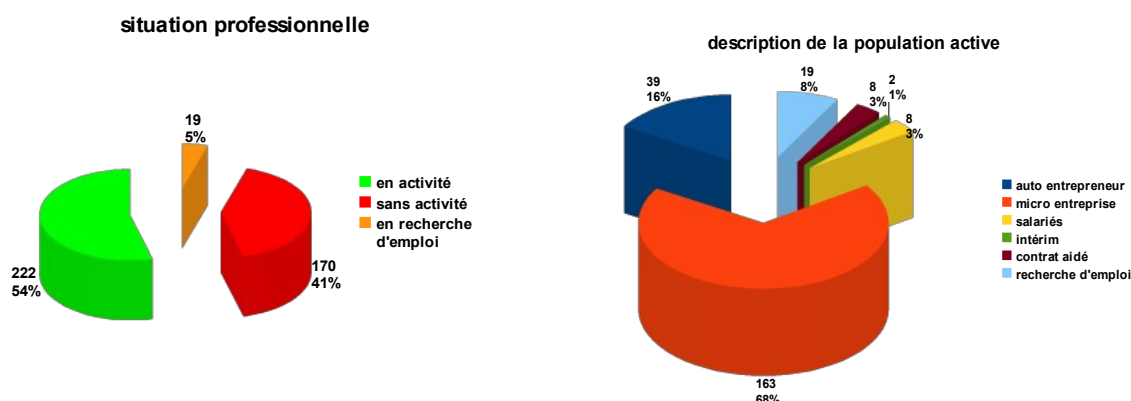
3. Les enjeux

Renforcer l'accès aux droits des familles, lutter contre l'illettrisme et contre la précarisation des familles (FSL, assurances, etc.), travailler sur la protection de l'enfance (réponses adaptées par exemple en matière de scolarisation).

Mais aussi, informer les travailleurs sociaux sur les réalités des gens du voyage, et les accompagner dans la gestion de situations complexes, coordonner et harmoniser les modalités d'accueil et d'actions des gens du voyage par les professionnels.

F/ Le diagnostic insertion professionnelle

1. Les constats



Plus de 50% des gens du voyage sont en activité professionnelle.

On retrouve en grande majorité des travailleurs indépendants et essentiellement des métiers liés à la récupération et à la prestation de services.

97% des individus suivis par les CCAS et les CDAS sont bénéficiaires du RSA, on dénombre autant de bénéficiaires du RSA actifs que non actifs : d'où le constat que l'activité créée ne permet pas toujours de subvenir aux besoins des familles.

On note un accès difficile à l'emploi et à la formation chez les gens du voyage, dû essentiellement à un faible niveau et à l'absence de diplôme, ainsi qu'une demande croissante d'accès à la formation.

Par ailleurs, les entrepreneurs rencontrent des difficultés, du fait de l'illettrisme et de la méconnaissance des procédures administratives.

2. Les enjeux

Sensibiliser les partenaires et les administrations, lutter contre l'illettrisme en développant les offres de formation en lecture-écriture, favoriser l'accès aux formations professionnelles en mettant en avant l'adaptation professionnelle et le savoir-faire des voyageurs, mettre en place et développer les Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et accompagner les entrepreneurs (au moment de la création et pour le suivi).

CHAPITRE 4/ L'arrêté comptable 2010

I/ LE BILAN 2010

Bilan					
	BRUT	AMORT	NET	NET	
ACTIF	N	N	N	N-1	ECART
Actif Immobilisé					
Installations générales	8 407,68	2 572,21	5 835,47	7 550,28	-1 714,81
Matériel de bureau et informatique	14 936,45	6 679,50	8 256,95	7 571,87	685,08
Mobilier	16 388,79	5 562,60	10 826,19	14 103,95	-3 277,76
	39 732,92	14 814,31	24 918,61	29 226,10	-4 307,49
Participations					
Titres de participation	42 532,25		42 532,25	92 521,75	-49 989,50
	42 532,25		42 532,25	92 521,75	-49 989,50
Cautionnement					
Cautionnements versés	1 000,00		1 000,00	1 000,00	0,00
	1 000,00		1 000,00	1 000,00	0,00
Total 1 – ACTIF IMMOBILISE	83 265,17		68 450,86	122 747,85	-54 296,99
Créances					
Fournisseurs	3 815,66		3 815,66	0,00	3 815,66
Personnels produits à recevoir	0,00		0,00	7 500,00	-7 500,00
Autres organismes sociaux	936,00		936,00	606,00	330,00
Subv.fonct.état à recevoir	2 457,25		2 457,25	1 818,00	639,25
Subv.fonct.département à recevoir	0,00		0,00	29 817,00	-29 817,00
Subv.fonct.caf à recevoir	20 610,30		20 610,30	14 962,49	5 647,81
Produits à recevoir	6 307,52		6 307,52	0,00	6 307,52
	34 126,73		34 126,73	54 703,49	-20 576,76
Disponibilités					
Banque Crédit Coopératif	177 546,75		177 546,75	54 295,76	123 250,99
Caisse	165,74		165,74	397,00	-231,26
	177 712,49		177 712,49	54 692,76	123 019,73
Charges constatées d'avance					
Charges diverses constatées d'avance	1 256,62		1 256,62	1 058,18	198,44
	1 256,62		1 256,62	1 058,18	198,44
Total 2 – ACTIF CIRCULANT	213 095,84		213 095,84	110 454,43	102 641,41
Total général (1+2)	296 361,01		281 546,70	233 202,28	48 344,42

II/ LE COMPTE DE RÉSULTAT 2010

Compte de résultat			
	N	N-1	ECART
Subvention d'exploitation			
741 Subvention état	21 000,00	28 272,00	-7 272,00
743 Subvention département	392 982,00	377 820,00	15 162,00
743 Subvention exceptionnelle	0,00	25 000,00	-25 000,00
744 Subvention Rennes Métro.	121 000,00	121 000,00	0,00
748 Subvention CAF	130 111,00	110 375,00	19 736,00
	665 093,00	662 467,00	2 626,00
Autres Produits			
7061 Participations	0,00	37,00	-37,00
75881 Rbt organismes formation	6 307,52	0,00	6 307,52
758841 Participations contrats aidés	11 932,65	0,00	11 932,65
75886 Produits divers autres	1 097,86	1 491,01	-393,15
	19 338,03	1 528,01	17 810,02
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	684 431,03	663 995,01	20 436,02

Compte de résultat

	N	N-1	ECART
Achats et charges externes			
60611 Eau	422,94	125,18	297,76
60612 Electricité	6 288,34	957,22	5 331,12
60616 Carburant	4 427,11	2 321,49	2 105,62
60653 Fournitures et petit mat.	521,17	5 883,27	-5 362,10
60658 Petit mat et fourn.reprog.	3 137,18	1 675,59	1 461,59
606590 Fournitures administratives	4 631,26	8 655,04	-4 023,78
6068 Petit matériel	3 839,91	1 880,63	1 959,28
<i>matières, fournitures, petit mat</i>	23 267,91	21 498,42	1 769,49
6132 Locat° et charges immob.	10 369,27	4 345,80	6 023,47
6135 Locat° mobilière	12 953,88	8 018,62	4 935,26
61400000 Charges locatives et coprop	17 921,00	0,00	17 921,00
6155 Entretien et réparation mob.	1 547,19	552,21	994,98
6156 Contrat de maintenance	1 770,36	1 111,74	658,62
615 Entretien et réparation loc.	7 594,91	8 522,52	-927,61
616 Assurances	5 205,85	3 328,98	1 876,87
6182 Documentation générale	1 044,08	1 202,88	-158,80
<i>autres charges externes</i>	58 406,54	27 082,75	31 323,79
6210 Personnels extérieurs	0,00	0,00	0,00
6226 Honoraires	5 554,80	11 380,54	-5 825,74
6228 Services extérieur divers	4 659,96	8 619,00	-3 959,04
6236 Brochures, dépliant	0,00	1 655,26	-1 655,26
6237 Publications	0,00	6 717,93	-6 717,93
6251 Déplacements	8 821,68	6 654,80	2 166,88
6256 Mission, réception	3 945,48	5 501,53	-1 556,05
6263 Affranchissements	1 498,64	1 012,25	486,39
62651 Téléphones portables	5 928,13	3 325,97	2 602,16
6265 Téléphone, télécopie	3 183,67	2 149,11	1 034,56
627 Services bancaires	616,96	332,89	284,07
6281 Cotisations	1 650,00	50,00	1 600,00
<i>autres services extérieurs</i>	35 859,32	47 399,28	-11 539,96
TOTAL ACHATS ET CHARGES EXTERNES	117 533,77	95 980,45	21 553,32

Compte de résultat			
	N	N-1	ECART
6311 Taxe sur salaire	24 202,69	15 105,31	9 097,38
6317 Charges fisc. sur congés	285,89	1 983,56	-1 697,67
6333 Particip. à la formation prof.	16 057,53	2 093,00	13 964,53
<i>impôts taxes et versements assimilés</i>	40 546,11	19 181,87	21 364,24
Salaire et traitements			
6411 Appointements du personnel	351 760,46	257 561,65	94 198,81
6412 Congés payés	2 858,92	19 835,67	-16 976,75
6491 Rembt des ijss	-5 717,52	0,00	-5 717,52
64130000 primes et gratifications	1 481,86	0,00	1 481,86
64136 Indemnités de licenciements	10 585,28	17 828,15	-7 242,87
<i>Charges salariales</i>	360 969,00	295 225,47	65 743,53
6451 Urssaf	101 300,26	77 551,04	23 749,22
64531 Cotisation Prévoyance	5 788,59	422,91	5 365,68
6453 Cotisation Retraite	12 671,20	9 057,24	3 613,96
6454 Cotisation Assédict	22 512,69	9 754,40	12 758,29
647 Autres charges sociales	10 051,11	5 980,77	4 070,34
6488 Charges sociales sur congés	1 172,16	8 132,62	-6 960,46
<i>Charges sociales</i>	153 496,01	110 898,98	42 597,03
<i>Charges de personnel</i>	514 465,01	406 124,45	108 340,56
Dotation aux amortissements			
6811 Dotations aux amortissements	9 378,53	5 435,78	3 942,75
<i>Dotation aux amortissements</i>	9 378,53	5 435,78	3 942,75
Dotation aux provisions			
68154 Provisions pour départ retraite	33 181,00	7 801,00	25 380,00
<i>Dotation aux provisions</i>	33 181,00	7 801,00	25 380,00

Compte de résultat			
	N	N-1	ECART
Autres charges			
658 Charges diverses de gestion	295,00	209,20	85,80
<i>Autres charges</i>	295,00	209,20	85,80
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	715 399,42	534 732,75	180 666,67
RESULTAT D' EXPLOITATION	-30 968,39	129 262,26	-160 230,65
761 Produits des participations	1 909,40	0,00	1 909,40
<i>Total produits financiers</i>	1 909,40	0,00	1 909,40
RESULTAT FINANCIER	1 909,40	0,00	1 909,40
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-29 058,99	129 262,26	-158 321,25
Produits exceptionnels			
7718 Autres produits exceptionnels	0,00	7 500,00	-7 500,00
78752 Reprises sur provisions exc	51 618,00	0,00	51 618,00
<i>Total produits exceptionnels</i>	51 618,00	7 500,00	44 118,00
Charges exceptionnelles			
68752 Dotat°aux prov.except.	25 619,88	51 618,00	-25 998,12
<i>Total charges exceptionnelles</i>	25 619,88	51 618,00	-25 998,12

Compte de résultat			
	N	N-1	ECART
RESULTAT EXCEPTIONNEL	25 998,12	-44 118,00	70 116,12
TOTAL DES PRODUITS	737 958,43	671 495,01	66 463,42
TOTAL DES CHARGES	741 019,30	586 350,75	154 668,55
RESULTAT	-3 060,87	85 144,26	-88 205,13

I/ LES ORIENTATIONS

1/ Habitat et mode de vie

La liberté constitutionnelle d'aller et venir introduit la reconnaissance d'un mode de vie et d'habitat : elle implique la capacité de s'arrêter par un maillage suffisant de terrains de passage, d'habitat. C'est l'application des schémas départementaux d'accueil des gens du voyage avec un engagement à un partage de l'espace public. C'est le problème prioritaire du quotidien des gens du voyage en habitat mobile, malgré le droit au logement proclamé par la loi de la République et les dispositions législatives et réglementaires successives.

Sur le département un schéma départemental d'accueil des gens du voyage a été co signé en 2004 par Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil général. Ce schéma, dont la révision a été confiée à AGV 35 depuis janvier 2010, sera effectivement réactualisé en juillet 2011. Le GIP doit tant sur le volet social par nos connaissances et nos actions auprès de la population, que sur le volet habitat par une sensibilisation constante auprès des élus impulser une dynamique autour de la question des gens du voyage.

La caravane, reconnue comme habitat depuis la loi du 5 juillet 2000, n'est toujours pas considérée comme un logement et les familles n'ont ainsi pas accès aux droits fondamentaux de la personne dans sa liberté de voyager. Des formes innovantes d'habitat diversifié (terrain familiaux, habitat adapté, etc.) doivent être recherchées et développées.

2/ Éducation et culture

L'accès à l'école, au savoir, aux dispositifs de formation dans le respect des cultures doit être facilité dans une démarche d'intégration républicain. L'intégration s'entend dans le processus de partager les valeurs et les représentations en commun, de faire une place à une personne parmi les autres et non à côté.

Tout ceci doit participer aux éléments fondateurs de l'identité, de la dignité et de l'autonomie de l'autre, dans un effort de « vivre ensemble » fait d'échanges et de reconnaissance mutuelle.

3/ Prévention et accès à la santé

Les processus d'exclusion produisent tout particulièrement leurs effets dans le champ de la santé. De nombreux gens du voyage font part de leurs conditions de vie difficiles et des problèmes qui en découlent. Ceux-ci entravent souvent toute démarche d'insertion. Les urgences vont à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité de la plupart des terrains existants, du cadre de vie, etc. La prévention, l'accès qualitatif aux services de soins, doivent faire l'objet d'une attention particulière.

4/ Insertion par l'activité et l'économique

L'inscription au Registre du Commerce et des Métiers, l'accès au salariat, à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), doivent être soutenus par notre groupement auprès des gens du voyage. L'insertion par l'économique est un gage vers la valorisation, l'autonomie, la dynamique familiale. Cette voie permet une amélioration et une participation dans un contexte difficile de crise, d'exclusion et de chômage.

5/ Action socio-éducative

La population gens du voyage présentant un statut globalement précaire et des besoins nombreux (illettrisme, mauvaises conditions de vie, difficultés d'accès à l'emploi, d'intégration...), l'action socio-éducative tend à améliorer les conditions de vie de ces personnes en intervenant sur le plan social, sanitaire, économique et culturel, à développer leurs propres capacités à maintenir ou restaurer leur autonomie et faciliter leur intégration, à mener avec eux toute action susceptible de prévenir ou surmonter leurs difficultés.

6/ Accès à la vie sociale et citoyenneté

La vie en communauté des gens du voyage engendre une faible ouverture sur l'environnement. Notre action doit permettre une meilleure socialisation des usagers dans le respect de l'identité, en évitant le repli sur soi et sur la cellule familiale. L'accès à la culture et aux loisirs, la participation à la vie sociale sont des facteurs importants de reconstitution du lien social, de cohésion et de reconstruction d'un groupe.

7/ Mieux connaître les gens du voyage

Le département d'Ille-et-Vilaine dispose, depuis la publication du dernier schéma départemental d'accueil des gens du voyage en 2004, d'un Observatoire départemental des gens du voyage. En s'appuyant sur ses productions, le GIP doit saisir toutes les occasions d'informer les professionnels, élus, étudiants et autres habitants du département sur la question des gens du voyage.

II/ LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET LES FICHES ACTIONS D'AGV 35

	Accompagnement des familles	Accompagnement des partenaires	Pilotage et logistique
STATIONNEMENT	<p>Objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Médiation entre gens du voyage, partenaires et/ou particuliers <p>Fiches actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> n°1 Médiation sur les aires d'accueil n°2 Médiation en dehors des aires 	<p>Objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information et appui technique aux partenaires (création d'équipements, gestion, etc.) - Médiation entre gens du voyage, partenaires et/ou particuliers <p>Fiches actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> n°1 Médiation sur les aires d'accueil n°2 Médiation en dehors des aires n°3 Mission de Conseil sur les aires d'accueil (création, gestion) 	<p>Objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparation et coordination des grands passages - Connaître la réalité du fonctionnement des aires et suivi de leur fonctionnement <p>Fiches actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> n°4 Action grands passages n°5 Instruction et suivi des dossiers AGAA
HABITAT	<p>Objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès des gens du voyage à l'habitat - Accompagner les familles dans le logement ou vers l'habitat diversifié <p>Fiches actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> n°6 Accompagner les familles dans leurs démarches habitat n°7 Accompagnement social lié au logement n°8 Urbanisme et terrains privés 	<p>Objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès des gens du voyage à l'habitat <p>Fiches actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> n°9 Information et sensibilisation des partenaires sur les questions liées à l'habitat n°8 Urbanisme et terrains privés 	
SCOLARISATION	<p>Objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement vers la scolarisation <p>Fiche action :</p> <ul style="list-style-type: none"> n°10 Accompagnement vers la maternelle n°11 Accompagnement vers le primaire n°12 Accompagnement vers le collège n°13 Lutte contre le décrochage scolaire des 12/15 ans 	<p>Objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information et appui technique aux partenaires <p>Fiches actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> n°14 Accompagnement des partenaires de la scolarisation 	
SANTE	<p>Objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accès aux soins et à la prévention <p>Fiches actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> n°15 Promotion de la santé des femmes enceintes n°16 Promotion de la santé des gens du voyage n°17 Promouvoir le développement global des enfants 	<p>Objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information et appui technique aux partenaires <p>Fiches actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> n°18 Accompagnement des partenaires de la santé 	

TRAVAIL	<p>Objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement insertion socio-professionnelle <p>Fiches actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> n°19 Favoriser l'accès à la légalisation des activités n°20 Accompagnement des gens du voyage entrepreneurs n°21 Favoriser la formation et la qualification des adultes n°22 Insertion socio-professionnelle des jeunes 	<p>Objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information et appui technique aux partenaires <p>Fiches actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> n°23 Collaborer à l'accompagnement socio-professionnel des familles 	
SOCIAL	<p>Objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner vers les loisirs et la culture - Favoriser l'accès aux droits - Prévention et protection de l'enfance - Lutte contre l'illettrisme - Lutte contre les exclusions <p>Fiches actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> n°24 Accès aux loisirs et à la culture sur terrains Rennais n°25 Médiation et accès aux droits (assurances, banques ...) n°26 Coordination accès aux droits (santé, scolarisation, habitat, etc...) et lutte contre les exclusions n°27 Protection de l'enfance 	<p>Objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information et appui technique aux partenaires - Accompagnement dans la mise en œuvre des projets sociaux des aires - Sensibilisation à la culture des gens du voyage - Faciliter l'ouverture des familles à l'environnement local - Favoriser les échanges entre voyageurs et populations, soutenir les initiatives locales - Favoriser et relayer l'expression des gens du voyage <p>Fiches actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> n°28 Faire mieux connaître les gens du voyage n°29 Accompagnement mise en œuvre projets sociaux sur le département n°30 Accompagnement mise en œuvre projets sociaux sur Rennes Métropole n°31 Accompagnement mise en œuvre projets sociaux sur Rennes n°32 Initier ou accompagner les démarches d'animation et de communication n°33 Information et interventions sur la politique d'accueil des gens du voyage et la culture gens du voyage 	
SCHEMA			<p>Objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer le suivi du schéma départemental d'accueil des gens du voyage <p>Fiches actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> n°34 Suivi du schéma

III/ LES MOYENS (RESSOURCES HUMAINES, MATÉRIELS, PARTENARIAT)

1/ Les locaux

Le siège du centre social se situe sur Rennes Métropole au 16 bis, rue Laënnec à Vern-sur-Seiche .

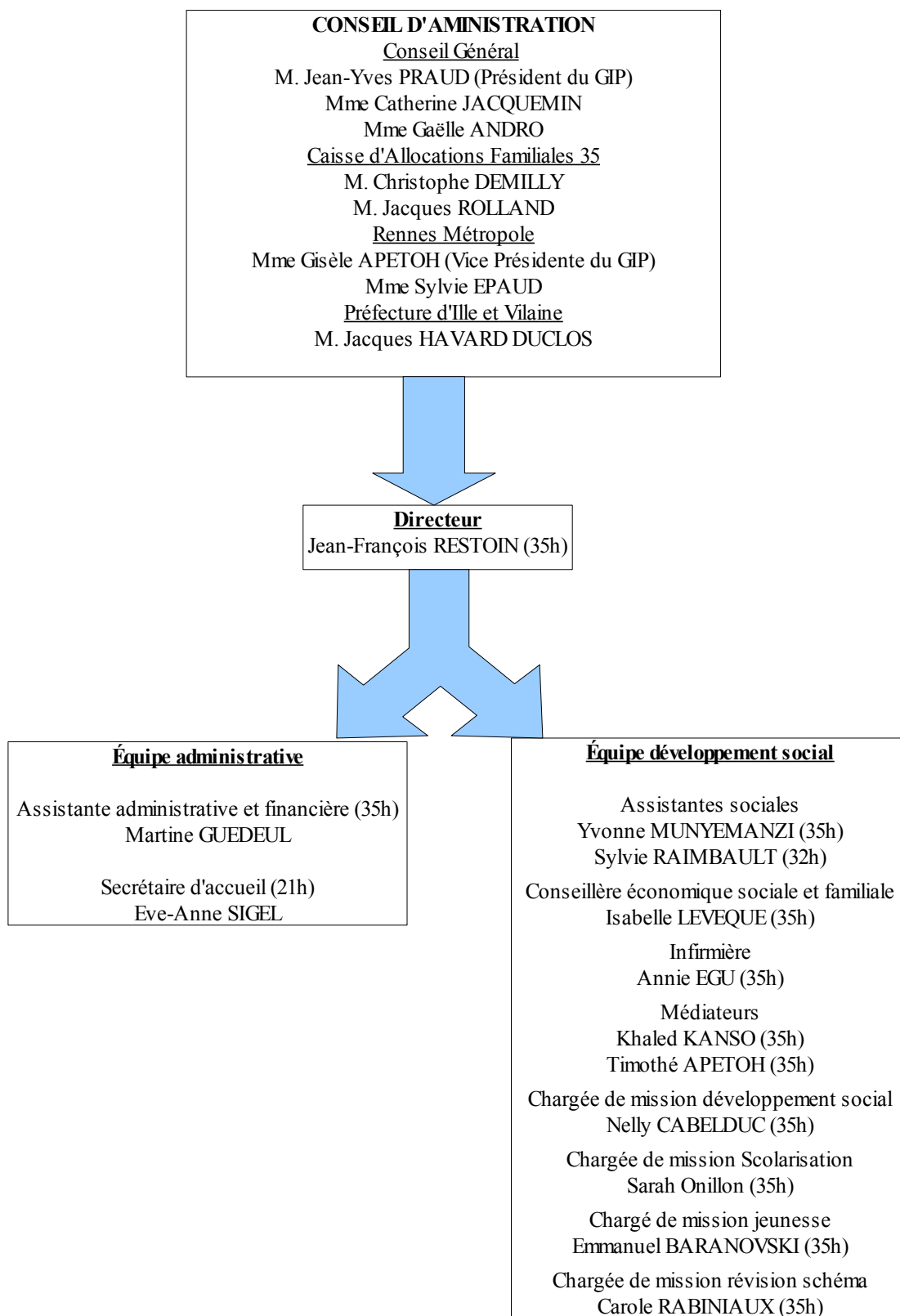
La nature de l'activité du centre social oblige la délocalisation d'une partie des animations sur les terrains des gens du voyage. Pour ce faire, le centre social peut bénéficier de locaux sur les terrains.

2/ Les partenaires

Pour un maillage pertinent sur l'ensemble du territoire 35 , l'équipe doit constituer un ensemble de réseaux permettant de travailler sur toutes les problématiques familiales. Des lieux et formes de concertation sont à trouver et l'accès au droit commun doit rester l'objectif prioritaire à l'ensemble des actions menées avec :

- Les CDAS
- Les CCAS
- La CAF d'Ille-et-Vilaine
- Le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine
- La Préfecture d'Ille-et-Vilaine
- Les collectivités compétentes
- Les associations
- Les écoles
- Les collèges
- Les hôpitaux

3/ Les ressources humaines



4/ Communication

- Logo réalisé par le service communication de la CAF
- Plaquette de présentation du GIP AGV 35 à actualiser
- Site internet (lien avec les sites de la CAF, du Conseil Général, de la Préfecture et de Rennes Métropole)
- Lettre trimestrielle thématique (via site AGV 35)
- Lettre d'information mensuelle (via site AGV 35)

5/ Évaluations

- Comité de pilotage
- Commission consultative départementale
- Observatoire départemental
- Commissions thématiques
- Bilan annuel du GIP AGV 35

IV/ LE BUDGET

		budget prévisionnel agv35					
	charges	2010	2011	2012	2013	2014	2015
60611		350	355,25	360,58	365,99	371,48	377,05
60612	edf	1280	1299,2	1318,69	1338,47	1358,55	1378,92
60613	gaz	870	883,05	896,3	909,74	923,39	937,24
60616	carburant	4960	5034,4	5109,92	5186,56	5264,36	5343,33
60653	petit mat nettoyage	600	609	618,14	627,41	636,82	646,37
60658	repro	1365	1385,48	1406,26	1427,35	1448,76	1470,49
606590	fournitures adm	9600	9744	9890,16	10038,51	10189,09	10341,93
606800	mat.activités	10500	10657,5	10817,36	10979,62	11144,32	11311,48
6132	location immobilier	10405	10561,08	10719,49	10880,28	19200	19488
6135	location mobilier	12955	13149,33	13346,56	13546,76	13749,96	13956,21
6156	maintenance informatique	1740	1766,1	1792,59	1819,48	1846,77	1874,47
615	entretien locaux	7075	7181,13	7288,84	7398,17	7509,15	7621,78
6151	entretien véhicule	500	507,5	515,11	522,84	530,68	538,64
616	assurances	4525	4592,88	4661,77	4731,69	4802,67	4874,71
6182	abonnt doc générale	1600	1624	1648,36	1673,09	1698,18	1723,65
621	stagiaires	4800	4872	4945,08	5019,26	5094,55	5170,96
6226	avocat	7775	0	0	0	0	0
6226	commissaires aux cptes	3950	4009,25	4069,39	4130,43	4192,39	4255,27
6228	supervision	3500	3552,5	3605,79	3659,87	3714,77	3770,49
6228	services extérieurs	1230	1248,45	1267,18	1286,18	1305,48	1325,06
6237	publications	2000	2030	2060,45	2091,36	2122,73	2154,57
6251	déplacements	9760	9906,4	10055	10205,82	10358,91	10514,29
6256	mission réception	5780	5866,7	5954,7	6044,02	6134,68	6226,7
6263	affranchissement	2000	2030	2060,45	2091,36	2122,73	2154,57
6265	téléphone	4025	4085,38	4146,66	4208,86	4271,99	4336,07
6265	téléphone portable	5220	5298,3	5377,77	5458,44	5540,32	5623,42
627	services bancaires	500	507,5	515,11	522,84	530,68	538,64
628	adhésions	1860	1887,9	1916,22	1944,96	1974,14	2003,75
631	taxe sur salaire	23216	26987,92	27864,56	28562,4	29268,4	29993,36
633	formation	7244	8096,38	8359,37	8568,72	8780,52	8998,01
6317	taxe sur congés payés	514	178,67	102,41	87,27	89,48	92,06
641	salaire	314942	337349	348307	357030	365855	374917
641	astreintes	1907	1973,75	2042,83	2114,32	2188,33	2264,92
6412	congés payés	5363	1865	1069	911	934	961
64136	indemnités ctp	18000	0	0	0	0	0
6451	urssaf	92719	100192,65	103447,18	106037,91	108658,94	111350,35
64531	prévoyance	5226	5566,26	5747,07	5891	6036,61	6186,13
6453	retraite	11440	12313,24	12713,21	13031,6	13353,71	13684,47
6454	assedic	20156	21590,34	22291,65	22849,92	23414,72	23994,69
647	autres charges salariales	10045	10285	10285	11440	11440	11440
6488	charges sociales sur cp	2206	767,07	439,68	374,69	384,15	395,26
658	divers	6110	3500	3500	3500	3500	3500
6811	amortissement	8250	8781	6487	5492	2350	1000
68153	provisions lic/dep retr	9714	1105	3000	3150	3346	3550
	TOTAL	657777	655195,52	672019,86	687150,21	707637,37	722285,34

hypothèse augmentation de 1,5%						
produits	2010	2011	2012	2013	2014	2015
conseil général	371498	377070,47	382726,53	388467,42	394294,44	400208,85
Caf	60800	61712	62637,68	63577,25	64530,9	65498,87
Caf	54270	55084,05	55910,31	56748,97	57600,2	58464,2
Caf	12060	12240,9	12424,51	12610,88	12800,04	12992,05
rennes métropole	121000	122815	124657,23	126527,08	128424,99	130351,36
État	21000	21315	21634,73	21959,25	22288,63	22622,96
fsl	9829	9976,44	10126,08	10277,97	10432,14	10588,62
Fonjep	7320	0	0	0	0	0
	657777	660213,86	670117,06	680168,82	690371,35	700726,92
		5018,34	-1902,79	-6981,39	-17266,02	-21558,41

Hypothèse :
val.pt 1,5%
Ris 1%